



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

8816^e séance

Jeudi 8 juillet 2021, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. de Rivière/M ^{me} Gasri	(France)
<i>Membres :</i>	Chine	M. Zhang Jun
	Estonie	M. Jürgenson
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	Inde	M. Tirumurti
	Irlande	M ^{me} Byrne Nason
	Kenya	M. Kimani
	Mexique	M. Ochoa Martínez
	Niger	M. Abarry
	Norvège	M ^{me} Juul
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} King
	Tunisie	M. Ladeb
	Viet Nam	M. Dang

Ordre du jour

Paix et sécurité en Afrique

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Paix et sécurité en Afrique

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la République démocratique du Congo, de l'Égypte et de l'Éthiopie et la représentante du Soudan à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Sameh Hassan Shokry Selim, Ministre des affaires étrangères de l'Égypte ; à S. E. M^{me} Mariam Alsadig A. Al Mahdi, Ministre des affaires étrangères du Soudan ; et à S. E. M. Seleshi Bekele Awulachew, Ministre de l'eau, de l'irrigation et de l'énergie de l'Éthiopie.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les intervenants suivants à participer à la présente séance : M. Parfait Onanga-Anyanga, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique ; et M^{me} Inger Andersen, Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Onanga-Anyanga.

M. Onanga-Anyanga : J'aimerais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, pour l'occasion que vous nous offrez de nous adresser au Conseil de sécurité sur l'épineuse question du Grand barrage éthiopien de la Renaissance, plus connu sous son acronyme anglais « GERD ». Qu'il me soit permis aussi de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre conduite avisée des affaires du Conseil de sécurité, dont la France assume la présidence pendant le mois en cours.

(l'orateur poursuit en anglais)

Le Grand barrage éthiopien de la Renaissance résume à lui seul les discours contradictoires, les espoirs et les craintes, les défis et les possibilités liés à l'utilisation de l'eau, à la sécurité et à l'énergie en Égypte, en Éthiopie, au Soudan et dans toute la Corne de l'Afrique. C'est la deuxième fois que nous faisons au Conseil de sécurité un exposé sur cette question. La dernière fois, c'était en juin 2020 (voir S/2020/636). Depuis lors, malgré diverses tentatives de négociations, les parties n'ont pas réussi à s'entendre sur un cadre de collaboration visant à régler les questions litigieuses en suspens.

Bien que les États Membres aient également reconnu que la plupart des aspects liés au Grand barrage éthiopien de la Renaissance ont été réglés, nous savons que les parties doivent encore se mettre d'accord sur certaines questions fondamentales, notamment un mécanisme de règlement des différends et la lutte contre la sécheresse, en particulier le remplissage et l'exploitation du barrage durant les années de sécheresse. Ma collègue, M^{me} Inger Andersen, Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), fournira au Conseil de plus amples détails sur les questions techniques pertinentes relatives aux négociations.

À la réunion virtuelle des Ministres des affaires étrangères et des Ministres de l'irrigation des trois pays, qui s'est tenue le 27 octobre 2020 sous la présidence de l'Afrique du Sud, et à la réunion tripartite virtuelle organisée le 10 janvier 2021, les parties n'ont pas pu se mettre d'accord sur le rôle exact des experts et des observateurs appuyant le processus de négociation dirigé par l'Union africaine.

Le 6 février, le Soudan a présenté une nouvelle proposition envisageant une médiation conjointe quadripartite de l'Union africaine, de l'ONU, de l'Union européenne et des États-Unis d'Amérique. Le 15 mars, le Soudan, avec l'appui de l'Égypte, a officiellement demandé à l'Union africaine, à l'ONU, aux États-Unis et à l'Union européenne de servir de médiateurs entre les parties concernant le Grand barrage éthiopien de la Renaissance. L'Éthiopie, quant à elle, a indiqué préférer une option modifiant moins le processus en cours dirigé par l'Union africaine.

Au cours des pourparlers qui se sont déroulés à Kinshasa du 5 au 7 avril de cette année, sous la présidence de S. E. le Président Félix Tshisekedi, de la République démocratique du Congo, en sa qualité de Président en exercice de l'Union africaine, les parties n'ont pas réussi, une fois de plus, à se mettre d'accord sur un cadre de médiation.

Le 13 avril, le Premier Ministre soudanais, Abdalla Hamdok, a proposé d'activer le mécanisme de règlement des différends au niveau des chefs d'État et de gouvernement envisagé dans l'Accord de 2015 sur la Déclaration de principes relative au Grand barrage éthiopien de la Renaissance. Le 21 avril, en réponse à l'invitation du Premier Ministre Hamdok, le Premier Ministre éthiopien, Abiy Ahmed, a déclaré que la meilleure manière de procéder consisterait plutôt à tenir une réunion du Bureau de la Conférence de l'Union africaine.

En raison de l'absence de progrès dans les pourparlers, le Président Tshisekedi s'est impliqué davantage dans le dossier du Grand barrage et a entrepris, entre le 8 et le 11 mai, une tournée régionale qui l'a mené à Khartoum, au Caire et à Addis-Abeba. Il s'est entretenu avec les parties sur la base d'une approche en deux étapes, abordant d'abord la question la plus urgente de la mise en eau du Grand barrage pendant la saison des pluies, puis les garanties d'un accord plus général sur la mise en eau et l'exploitation ultérieures du barrage.

Le 24 juin, le Président Tshisekedi a convoqué virtuellement le Bureau de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine aux fins d'un échange d'informations sur le Grand barrage. Malheureusement, aucun progrès sensible n'a été enregistré en présence de l'Éthiopie et de l'Égypte, tandis que le Soudan a décidé de ne pas participer à la réunion.

Par ailleurs, le 15 juin, la Ligue des États arabes s'est réunie à Doha et a adopté une résolution sur le différend relatif au Grand barrage, qui demandait notamment à l'Éthiopie de s'abstenir de remplir le réservoir du Grand barrage en l'absence d'un accord préalable et au Conseil de sécurité de tenir des consultations sur la question. En réponse, l'Éthiopie s'est opposée au communiqué de la Ligue des États arabes, qu'elle a considéré comme une tentative de politiser et d'internationaliser le différend, et a souligné son attachement à la médiation de l'Union africaine tout en réaffirmant son intention de procéder à la seconde phase de remplissage du réservoir du barrage en juillet.

Entretemps, nous avons eu connaissance d'échanges bilatéraux entre l'Éthiopie et le Soudan sur la question du Grand barrage, ainsi que de la récente déclaration du Soudan se disant prêt à accepter un accord provisoire sur la mise en eau du barrage à condition que soit signé un accord concernant tous les autres points qui ont été convenus à ce jour et garantissant que les négociations se poursuivront selon un calendrier précis.

Bien qu'aucun accord officiel n'ait été conclu pour l'instant en ce sens et que les résultats de ces efforts se fassent encore attendre, cette initiative s'inscrit dans le droit fil de l'approche par étapes proposée par le Président Tshisekedi, du moins c'est ce qu'il semble.

Dans l'intervalle, le 5 juillet, le Gouvernement éthiopien a adressé aux Gouvernements égyptien et soudanais une lettre pour les informer du lancement de la seconde phase de mise en eau du Grand barrage. L'Égypte et le Soudan ont tous deux émis des objections, réaffirmant leur position selon laquelle toute nouvelle mise en eau devait se faire dans le cadre d'un accord convenu.

Tous les pays qui se partagent les eaux du Nil ont des droits et des responsabilités et, comme ils en ont convenu dans l'Accord de 2015 sur la Déclaration de principes relative au Grand barrage éthiopien de la Renaissance, l'utilisation et la gestion de cette ressource naturelle exigent un dialogue continu entre toutes les nations concernées, dans un esprit de bonne volonté, en vue de trouver un terrain d'entente.

Le Secrétaire général a d'ailleurs toujours encouragé les États Membres à poursuivre les négociations dans cet esprit. Pour faciliter le processus, il a chargé le Programme des Nations Unies pour l'environnement de prodiguer des conseils techniques fondés sur les meilleures données et connaissances scientifiques disponibles, en vue d'aider les pays à parvenir à un accord mutuel sur la manière de traiter cette question délicate.

Étant donné que les récentes négociations n'ont guère donné de résultats et que cette question revêt indéniablement une importance capitale, il semble évident qu'il faut faire davantage. Nous appelons donc toutes les parties à poursuivre le dialogue et à s'abstenir de toute déclaration susceptible d'accroître les tensions dans une région déjà aux prises avec de nombreuses difficultés, notamment les conséquences de la maladie à coronavirus (COVID-19) et les conflits.

Je voudrais saisir cette occasion pour saluer également l'action menée successivement par S. E. M. Cyril Ramaphosa, Président de l'Afrique du Sud, alors Président de l'Union africaine, et S. E. M. Félix Antoine Tshisekedi, Président en exercice de l'Union africaine, pour trouver une solution mutuellement bénéfique et pacifique.

Nous sommes convaincus qu'ensemble, avec les autres partenaires intéressés, il est possible de régler la question du Grand barrage de manière pacifique, constructive et globale, dans l'esprit de coopération mis en avant dans la Déclaration de principes de 2015.

L'ONU reste disposée à promouvoir une solution mutuellement bénéfique en aidant les États Membres à gérer cette question complexe, où une volonté politique sincère, un esprit de compromis et des relations de bon voisinage sont essentiels.

Je conclus en exprimant ma conviction que, si elle est correctement réglée, cette question importante pourrait offrir des perspectives considérables à toutes les parties et à tous les pays de la région et au-delà. Je voudrais souligner une fois de plus que la coopération n'est pas un jeu à somme nulle et qu'un effort collectif pourrait permettre à la région dans son ensemble de réaliser son potentiel de développement.

Le Président : Je remercie M. Onanga-Anyanga de son exposé.

Il donne à présent la parole à M^{me} Andersen.

M^{me} Andersen (*parle en anglais*) : Les cours d'eau partagés sont à l'origine de différends, mais ils peuvent aussi être le fondement de la coopération. En effet, une infrastructure hydraulique bien conçue sur un cours d'eau partagé peut être une source de collaboration renforcée et ne doit pas nécessairement être un jeu à somme nulle. Grâce à une planification intégrée, il est possible de prévenir les inondations saisonnières dévastatrices, d'échanger de l'énergie et d'améliorer le stockage de l'eau. D'autres avantages peuvent être tirés en termes de développement et d'optimisation de l'eau.

Le Nil Bleu constitue une ressource en eau essentielle pour les populations de la République arabe d'Égypte, de la République fédérale démocratique d'Éthiopie et de la République du Soudan. Les cours supérieurs du Nil Bleu se trouvent sur les hauts plateaux de l'Éthiopie, où les pluies saisonnières produisent 69 % du débit annuel du fleuve entre juillet et septembre seulement. Le Nil Bleu rejoint le Nil Blanc à Khartoum, d'où le fleuve s'écoule en aval à travers le Soudan et jusqu'en Égypte. Le Nil fournit de l'eau douce, alimente l'agriculture et soutient les moyens de subsistance dans ces pays depuis des milliers d'années.

Depuis 2011, l'Éthiopie construit le Grand barrage éthiopien de la Renaissance sur le Nil Bleu. Il s'agit d'un projet hydroélectrique de grande envergure situé dans la région éthiopienne de Bīnshangul Gumuz. Grâce à la production d'hydroélectricité, le Grand barrage va augmenter les sources d'énergie de l'Éthiopie, lui permettant d'accroître le taux d'électrification, d'accélérer l'industrialisation et d'exporter l'électricité excédentaire vers les pays de la région.

La construction du barrage est maintenant presque terminée. En 2020, le réservoir a commencé à être rempli pour la première fois, et près de 4,9 milliards de mètres cubes d'eau ont été retenus. Alors que la saison des pluies de 2021 débute à peine, l'Éthiopie a annoncé que de l'eau avait commencé à s'accumuler dans le réservoir.

Au cours du siècle dernier, les pays riverains du Nil ont mis en place des infrastructures pour réguler le débit du fleuve, stocker l'eau, réduire les inondations, alimenter l'agriculture et produire de l'hydroélectricité. Bien qu'il existe plusieurs barrages dans le bassin du Nil, notamment des barrages plus petits sur le Nil Bleu, je ne mentionnerai ici que les grandes infrastructures hydrauliques situées dans le bassin du Nil dans les trois pays.

Au Soudan, la plus grande infrastructure est le barrage de Merowe, qui peut contenir 12,4 milliards de mètres cubes d'eau et produire jusqu'à 1 250 mégawatts. Le barrage de Rosseiris sur le Nil Bleu, situé à environ 100 kilomètres en aval du Grand barrage éthiopien de la Renaissance et dont le volume total est de 5,9 milliards de mètres cubes, est également important pour le Soudan. L'infrastructure la plus importante en Égypte est le haut barrage d'Assouan, en Haute-Égypte.achevé en 1970, il peut stocker 162 milliards de mètres cubes d'eau et générer jusqu'à 2 100 mégawatts. Une fois terminé, le Grand barrage éthiopien de la Renaissance stockera 74 milliards de mètres cubes d'eau et produira jusqu'à 5 150 mégawatts.

Tout grand barrage a un impact sur le débit d'un fleuve et le modifie. Lorsque l'eau est rare et que les sécheresses sont fréquentes, comme c'est le cas dans le bassin du Nil Bleu, la coopération sur la gestion du cours d'eau partagé est la seule option durable à long terme. Dans les années à venir, le débit du Nil sera en grande partie contrôlé et régulé par deux des plus grands barrages au monde, le Haut barrage d'Assouan et le Grand barrage éthiopien de la Renaissance. Ces infrastructures ont des implications importantes à la fois pour le développement humain et pour l'environnement. Comme nous l'avons mentionné, une gestion attentive et dans un esprit de coopération à l'échelle du bassin peut aider à tirer le meilleur parti des possibilités et des effets positifs de ces grandes infrastructures et à réduire au minimum les conséquences négatives.

Les Gouvernements égyptien, éthiopien et soudanais ont déployé des efforts soutenus pour améliorer leur coopération concernant leurs ressources en eau transfrontalières au fil des ans. De fait, comme l'a dit mon collègue, ils ont signé en 2015 l'Accord sur la Déclaration de principes relative au Grand barrage éthiopien de la Renaissance dans lequel ils se sont engagés à respecter certains principes fondamentaux, notamment la coopération, l'utilisation équitable et raisonnable des ressources, la prévention de dommages importants et le règlement pacifique des différends. Cette déclaration de principes était le résultat d'une série d'efforts de coopération transfrontalière entrepris au cours des années précédentes.

Comme nous l'avons entendu, les parties ont persisté dans leurs efforts pour resserrer la coopération, tandis que l'Union africaine a joué un rôle déterminant ces dernières années pour faire avancer les négociations.

Les trois parties ont reconnu les efforts inlassables déployés par les différentes présidences de l'Union africaine pour faciliter les négociations en vue de parvenir à un accord. Bien entendu, nous saluons

nous aussi ces efforts de longue haleine. Bien que les négociations aient bien progressé dans de nombreux domaines, il n'y a pas de consensus concernant certains aspects critiques, notamment les dispositions relatives à la gestion des sécheresses prolongées ; le développement en amont et en aval du Grand barrage éthiopien de la Renaissance ; et un mécanisme de règlement des différends. Certains désaccords subsistent également quant à la portée et à la nature de l'accord proposé.

À ce stade et alors que d'autres sources de tension régionale se multiplient, nous devons reconnaître que pour surmonter les divergences qui subsistent entre les parties, il faudra un travail attentif et minutieux, soutenu par des experts techniques et juridiques compétents, et la volonté des trois États de parvenir à une solution fondée sur la coopération, dans la quête d'un développement durable pour tous, dans l'esprit « un fleuve, un peuple, une vision ».

Un accord sur le Grand barrage éthiopien de la Renaissance peut être trouvé, et il doit l'être. La coopération entre les États riverains concernant cette ressource naturelle essentielle n'a jamais été aussi importante. Comme les Gouvernements égyptien, éthiopien et soudanais l'ont tous reconnu, ces pays voient croître leur demande en eau, que ce soit pour l'agriculture ou l'énergie. Cela s'explique par une combinaison de facteurs, notamment la croissance démographique, l'urbanisation et l'industrialisation.

Une gestion efficace et coopérative des ressources en eau devient également d'autant plus importante dans le contexte des changements climatiques. En effet, les modèles climatiques indiquent que le débit du Nil présentera une variabilité accrue au cours de la période de modélisation climatique allant jusqu'en 2040, ce qui entraînera une augmentation des inondations et des sécheresses plus intenses. Il est donc impératif que les parties œuvrent de concert pour gérer ces défis qui sont liés entre eux. La confiance, la transparence et un dialogue ouvert seront la clef pour parvenir à un accord optimal.

Comme nous l'avons entendu, l'ONU reste prête à épauler l'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan, ainsi que l'Union africaine, dans leurs efforts pour parvenir à un accord sur le Grand barrage éthiopien de la Renaissance qui soit bénéfique pour tous. La coordination concernant les infrastructures hydroélectriques dans ce bassin est d'une importance capitale. Si elle est bien menée, avec un leadership politique fort de la part des États riverains, elle peut servir de fondement à une coopération régionale plus solide et mutuellement bénéfique autour de ressources naturelles partagées, ce qui consoliderait durablement le développement et la paix.

Le Président : Je remercie M^{me} Anderson de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique du Congo.

M. Empole (République démocratique du Congo) : J'ai l'honneur de lire la déclaration de S. E. M. Christophe Lutundula Apala Pen'apala, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, au nom du facilitateur, le Président en exercice de l'Union africaine, S. E. M. Félix Antoine Tshilombo Tshisekedi.

Le Vice-Premier Ministre n'a pas pu effectuer le déplacement à New York pour des raisons indépendantes de sa volonté, et il m'a chargé de vous présenter ses salutations à vous, Monsieur le Président, aux membres du Conseil de sécurité ainsi qu'à tous les autres participants à cette séance.

Qu'il me soit permis maintenant de lire en intégralité le texte du Vice-Premier Ministre.

« Monsieur le Président, je voudrais commencer par vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité en ce mois de juillet et vous exprimer la satisfaction de ma délégation de voir la France, un pays avec lequel la République démocratique du Congo entretient d'excellentes relations d'amitiés, diriger les délibérations du Conseil de sécurité.

Je saisis cette occasion pour exprimer au Conseil toute la gratitude du peuple et du Gouvernement de la République démocratique du Congo pour les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies, afin de préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de mon pays et pour lui garantir la paix et la stabilité.

C'est également le moment de remercier le Conseil d'avoir bien voulu inviter la présidence de l'Union africaine à prendre part à cette importante réunion.

Le Grand barrage éthiopien de la Renaissance est situé sur le Nil Bleu, à environ 15 kilomètres de la frontière soudanaise. Il a comme principal objectif la production d'électricité avec vocation d'augmenter l'approvisionnement de l'Éthiopie en énergie électrique, accélérer son industrialisation et approvisionner d'autres pays de la région. Il sera le plus grand barrage d'Afrique avec 1 800 mètres de longueur, 155 mètres de hauteur et un volume total de 74 milliards de mètres cubes.

Cependant, ce gigantesque ouvrage qui a vocation à promouvoir l'intégration économique régionale pose des problèmes à son voisin immédiat, le Soudan, et à la République arabe d'Égypte, dont les économies et le bien-être des populations dépendent étroitement de l'eau du Nil Blanc situé en aval du Nil Bleu. Ainsi, une certaine tension est observée depuis quelques années entre ces deux pays et la République fédérale d'Éthiopie.

Le conflit autour du Grand barrage éthiopien de la Renaissance n'est pas une nouveauté pour le Conseil qui l'examine ce jour pour la deuxième fois consécutive après la réunion publique du 29 juin 2020 (voir S/2020/636).

Plusieurs initiatives ont été prises pour tenter de résoudre la crise du Grand barrage éthiopien de la Renaissance, notamment les négociations tripartites sous l'égide des États-Unis d'Amérique et de la Banque mondiale, et l'examen de la question devant le Conseil le 29 juin de l'année dernière. Finalement, l'initiative est revenue à l'Union africaine qui, sous le leadership de son Président en exercice d'alors, S. E. M. Cyril Ramaphosa de l'Afrique du Sud, a pris le différend en charge selon le principe qui veut qu'aux problèmes africains des solutions africaines.

Il existe à ce jour quelques propositions encourageantes, dont le projet d'accord rédigé par les parties avec l'assistance des experts de l'Union africaine. L'état des lieux de ces propositions indique que 90 % des problèmes techniques ont déjà été résolus. Dès lors, il ne reste aux parties qu'à aplanir les divergences techniques et juridiques restantes, principalement la nature de l'accord à signer, le mécanisme de règlement des différends et la gestion du débit d'eau lors des sécheresses.

C'est dans ce contexte que la République démocratique du Congo, pays qui assume la présidence de l'Union africaine pour l'exercice 2021-2022, a pris une série d'initiatives diplomatiques au plus haut niveau, dont l'organisation, en avril dernier, en présentiel, de la conférence ministérielle de Kinshasa sur le Grand barrage éthiopien de la Renaissance et, par la suite, le ballet diplomatique effectué par le Président de la République auprès de la République arabe d'Égypte, la République du Soudan et la République fédérale démocratique d'Éthiopie. Ces consultations avec les plus hautes autorités de ces trois pays ont permis à la facilitation d'échanger

avec elles sur les modalités les plus appropriées pour relancer les négociations en vue d'un accord qui tienne compte des intérêts de tous.

Lors de la réunion du Bureau de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine du 24 juin dernier, le Président en exercice, S. E. M. Félix Antoine Tshilombo Tshisekedi, a fait un rapport d'étape des consultations qu'il a entreprises. Il a assuré aux membres du Bureau qu'il continue les discussions avec les parties en vue de recréer la confiance entre elles et de dégager un consensus sur les questions essentielles. Le Président a promis qu'à l'issue de ces discussions, il fera un rapport global au Bureau, qui permettra une discussion plus utile en temps opportun.

Dans l'entretemps, il a demandé à tous de s'abstenir de déclarations ou de prises de position qui pourraient compromettre ou compliquer le processus très délicat de négociation en cours en vue d'une solution africaine. Le Bureau l'a félicité et encouragé à poursuivre sa facilitation. Pour le moment, la facilitation s'emploie, avec le concours des observateurs, à élaborer un document de synthèse, qu'elle compte présenter très bientôt à l'Éthiopie, au Soudan et à l'Égypte comme soubassement des négociations pour vider les points de divergence. Ces points portent essentiellement sur les conditions de remplissage et de fonctionnement du barrage.

Le sentiment du Président Tshisekedi est qu'une solution reste possible pour régler la crise du Grand barrage éthiopien de la Renaissance. Toutes les parties en ont la volonté. Cependant, nous devons tous œuvrer pour briser la glace de la méfiance et offrir à chacun la garantie de la prise en compte de ses intérêts, ainsi que de la bonne fin du processus en cours. C'est dans ce sens que, pour ne pas entraver les efforts actuels de la facilitation, le Conseil de sécurité ferait œuvre utile d'inviter l'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan à poursuivre les discussions dans le cadre de l'Union africaine, et sous la médiation de son président en exercice, conformément au principe de subsidiarité et à la Charte des Nations Unies. Le Conseil de sécurité, dont nul ne peut contester le rôle déterminant dans le règlement des différends internationaux, devra apporter son soutien à l'Union africaine et accompagner le facilitateur dans sa croisade pour la paix dans cette partie sensible de la Corne de l'Afrique.

Avec un minimum de volonté politique, il est possible que les parties parviennent à un accord sur le Grand barrage éthiopien de la Renaissance. Elles l'ont démontré par l'Accord sur la Déclaration de principes relative au Grand barrage éthiopien de la Renaissance de 2015, laquelle contient l'engagement des trois pays de respecter lesdits principes, notamment la coopération, l'utilisation équitable et raisonnable des eaux du Nil, la sécurité et le règlement pacifique des différends. »

M. Ladeb (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier la France d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui sur le différend qui oppose l'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan concernant la mise en eau et l'exploitation du Grand barrage éthiopien de la Renaissance. Je salue la participation à la présente séance de la Ministre des affaires étrangères du Soudan, du Ministre des affaires étrangères de l'Égypte et du Ministre de l'eau, de l'irrigation et de l'énergie de l'Éthiopie. Leur présence ici aujourd'hui témoigne de l'extrême importance qu'ils attachent à cette question et de leur volonté de surmonter les divergences entre leurs pays dans le contexte de cadres multilatéraux.

Je tiens également à remercier de leurs précieux exposés M. Parfait Onanga-Anyanga, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique, M^{me} Inger Andersen, Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement, et le Chargé d'affaires de la République démocratique du Congo, pays frère, qui s'est exprimé au nom du Président en exercice de l'Union africaine.

Le Conseil de sécurité a déjà examiné cette question l'année dernière (voir S/2020/636). Toutefois, le différend entre les pays concernés n'est toujours pas réglé. Nous espérons que la séance d'aujourd'hui redynamisera solidement les négociations menées sous les auspices de l'Union africaine, afin d'aider les trois pays à conclure un accord contraignant, qui respecte les intérêts vitaux de leurs peuples, protège leur sécurité hydrique et leur droit au développement, offre de nouvelles possibilités de coopération dans la région et empêche l'apparition de nouvelles tensions.

Le Nil est une source d'eau partagée d'une grande importance stratégique. Il est la source des moyens de subsistance et du développement des populations d'Éthiopie, du Soudan, d'Égypte et de la région. À la lumière de la situation actuelle concernant le Grand barrage éthiopien de la Renaissance, il faut d'urgence mettre en place un mécanisme de coordination et de coopération entre les pays concernés pour l'utilisation de cette ressource en eau

et le règlement des différends qui peuvent survenir. Cela permettrait de garantir les droits du pays en amont sans porter atteinte aux droits et intérêts des pays en aval.

Selon nous, cela n'est pas impossible. Il faut que les trois pays aient la volonté politique de régler les questions juridiques et techniques en suspens. Ils doivent s'abstenir de prendre des mesures unilatérales, qui ne feraient que compliquer davantage la situation, et poursuivre des négociations constructives sous les auspices de l'Union africaine afin de conclure un accord dans un délai raisonnable, sur la base des avantages et des intérêts mutuels. Cet accord doit ouvrir la voie à une nouvelle ère prometteuse de coopération et de partenariat constructifs, comme convenu à la deuxième réunion extraordinaire du Bureau de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, tenue le 21 juillet 2020, et conformément à l'Accord sur la Déclaration de principes relative au Grand barrage éthiopien de la Renaissance, signé en 2015.

Nous pensons qu'il importe que l'ONU et le Conseil de sécurité appuient le rôle central de l'Union africaine s'agissant de parrainer ces négociations en envoyant un message clair sur la question, dans le cadre de la coopération et de l'intégration entre l'ONU et les organisations régionales. Il faut encourager les trois pays à reprendre les négociations dans un esprit constructif et à conclure l'accord souhaité. C'est ce que souligne le projet de résolution qui a déjà été distribué.

À cet égard, je me félicite vivement des efforts précieux déployés par S. E. M. Cyril Ramaphosa, Président de l'Afrique du Sud. Nous saluons également les efforts intenses déployés par S. E. M. Félix Antoine Tshisekedi, Président de la République démocratique du Congo et Président en exercice de l'Union africaine, pour apporter son concours aux négociations entre les trois pays africains frères et les faire progresser.

Nous sommes convaincus qu'avec l'aide de l'Union africaine et les encouragements et l'assistance de la communauté internationale, ces pays peuvent surmonter leurs divergences et avancer vers une solution négociée et juste, fondée sur la compréhension mutuelle, le consensus et la coopération.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier de leurs exposés d'aujourd'hui l'Envoyé spécial Onanga-Anyanga, la Directrice exécutive Andersen ; et le Chargé d'affaires de la République démocratique du Congo, qui s'est exprimé au nom de l'Union africaine.

Je salue également la présence à la séance d'aujourd'hui du Ministre des affaires étrangères de l'Égypte, de la Ministre des affaires étrangères du Soudan et du Ministre de l'eau, de l'irrigation et de l'énergie de l'Éthiopie. Le Royaume-Uni maintient des partenariats solides avec ces trois nations et est conscient des intérêts vitaux que représentent les eaux du Nil pour chacune d'entre elles.

Le Royaume-Uni accorde beaucoup d'importance au consensus entre les parties sur tout ce qui a une incidence sur une ressource naturelle partagée. Nous constatons avec satisfaction que nombre d'éléments clefs nécessaires pour parvenir à un tel consensus sur le Grand barrage éthiopien de la Renaissance sont repris dans la Déclaration de principes de 2015, en particulier les principes consistant à ne pas causer de dommages importants et à utiliser le barrage de manière équitable et raisonnable. Depuis la signature de la Déclaration de principes, les trois parties ont poursuivi les pourparlers afin de parvenir à un accord trilatéral plus détaillé sur la mise en eau et l'exploitation du barrage. Nous tenons à remercier le Président en exercice de l'Union africaine, M. Tshisekedi, et son prédécesseur à cette fonction, le Président Ramaphosa, de l'appui qu'ils apportent à ce processus.

Nous sommes conscients que pour parvenir à un accord, toutes les parties doivent accepter des compromis. Le Royaume-Uni prend acte de la déception de l'Égypte et du Soudan quant au fait que ce problème n'a toujours pas été réglé, ainsi que de l'attachement déclaré des trois pays aux pourparlers menés sous l'égide de l'Union africaine. Le Royaume-Uni est convaincu qu'en œuvrant de concert, avec le soutien constant de l'Union africaine et de l'ensemble de la communauté internationale, l'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan auront la force et la détermination nécessaires pour parvenir à un accord dans l'intérêt de tous. Nous invitons les trois parties à s'abstenir de toute action susceptible de compromettre les négociations. Nous les encourageons à engager de toute urgence un dialogue constructif, dans un esprit de compromis, en vue de mener à bon terme les négociations et de parvenir à un accord mutuellement acceptable.

En conclusion, je tiens à réaffirmer une fois de plus que le Royaume-Uni soutient fermement le processus dirigé par l'Union africaine et les Gouvernements égyptien, éthiopien et soudanais, qui s'efforcent de parvenir à un accord équitable et mutuellement acceptable.

M. Kimani (Kenya) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance. Je remercie également le représentant de la République démocratique du Congo d'avoir lu le

message du Ministre des affaires étrangères de son pays au nom du Président en exercice de l'Union africaine, qui est un médiateur très actif sur la question du Grand barrage éthiopien de la Renaissance.

Je suis conscient des préoccupations légitimes qui ont motivé la présence au Conseil de sécurité de S. E. M^{me} Mariam Alsadig Al Sedeeg Al Mahadi, Ministre des affaires étrangères du Soudan, de S. E. M. Sameh Hassan Shokry Selim, Ministre des affaires étrangères de l'Égypte, et de S. E. M. Seleshi Bekele Awulachew, Ministre de l'eau, de l'irrigation et de l'énergie de l'Éthiopie. Je remercie également de leurs exposés la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement, Inger Andersen, et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique, Parfait Onanga-Anyanga.

Tout au long de l'histoire, les établissements humains autour du bassin du Nil ont été une source d'espoir et de rapprochement. Il est regrettable que nous en discussions aujourd'hui au Conseil de sécurité, dont le mandat consiste à traiter des menaces à la paix et à la sécurité internationales. Le bassin abrite plus de 257 millions de personnes. Il couvre le territoire d'une dizaine de pays africains dont la population avoisine le demi-milliard d'habitants. La plupart de ces personnes ont une journée chargée devant elles et ne sont peut-être pas au courant de la tenue de la présente séance à New York, mais toutes seront directement concernées par les déclarations qui seront prononcées et les décisions qui seront prises ici aujourd'hui.

La présente séance concerne directement le Grand barrage et les trois pays représentés ici, mais l'histoire qui en découle intéresse également les 10 pays mus par l'ambition qui donna naissance à l'Initiative du bassin du Nil en 1999. Les objectifs de ce partenariat intergouvernemental entre les pays riverains sont de développer les ressources en eau du bassin du Nil de manière durable et équitable afin de garantir la prospérité, la sécurité et la paix à tous les peuples.

Ils sont identiques à ceux énoncés dans l'accord-cadre sur la Déclaration de principes relative au Grand barrage. Les millions de personnes concernées n'ont qu'un seul désir : se débarrasser des chaînes de la pauvreté et des maux qui lui sont associés, à savoir la maladie et la guerre. Elles ne considèrent pas qu'un tel désir constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales, car les principes juridiques qui sous-tendent cette initiative protègent tous ses membres.

Aujourd'hui, le Conseil de sécurité examine les préoccupations légitimes de deux États riverains,

l'Égypte et le Soudan, concernant l'utilisation légitime des eaux du Nil par un autre État riverain, l'Éthiopie. Le Kenya se tient aux côtés des trois États, reconnaissant leur égalité et le fait que leurs peuples méritent tous le développement et la prospérité. Nous rendons hommage au Président sud-africain, Cyril Ramaphosa, qui, lorsqu'il assurait la présidence de l'Union africaine, a lancé les négociations entre les trois pays.

Nous félicitons les Gouvernements égyptien, éthiopien et soudanais pour leur foi et leur confiance dans la capacité des mécanismes de l'Union africaine de les aider à négocier un accord. Nous reconnaissons et soutenons avec le plus grand respect le mandat de médiation actuellement détenu par S. E. le Président Félix Antoine Tshilombo Tshisekedi, qui assure actuellement la présidence de l'Union africaine. Nous demandons à toutes les parties qui soutiennent le processus d'apporter leur expertise afin qu'il soit doté de ressources suffisantes.

Nous appelons l'attention du Conseil sur le fait que le Président en exercice de l'Union africaine est activement saisi de cette question, comme indiqué dans les déclarations faites par l'Envoyé spécial du Secrétaire général et le représentant du Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo. Cela s'est reflété dans le communiqué issu de la réunion du 24 juin du Bureau de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. Il y est indiqué que le Président en exercice de l'Union africaine s'est rendu au cours de la semaine du 9 mai au Caire, à Khartoum et à Addis-Abeba, où il a eu des échanges bilatéraux encourageants avec les chefs d'État et de gouvernement.

Le Kenya est conscient de l'importance cruciale que revêt le principe de subsidiarité dans cette affaire et recommande au Conseil de sécurité de l'appliquer. Nous appelons les parties à s'engager à nouveau à négocier de bonne foi dans le cadre du processus dirigé par l'Union africaine, dans un esprit animé par notre rêve commun de construire une Afrique plus unie et plus prospère d'ici à 2063. Nous les exhortons à éviter toute déclaration incendiaire susceptible de susciter des tensions concernant la question sous-jacente du Nil et de ses utilisations. Le Kenya est pleinement convaincu que nos frères et sœurs égyptiens, éthiopiens et soudanais sauront concrétiser le principe consistant à trouver des solutions africaines aux problèmes africains.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenants des informations précieuses qu'ils nous ont fournies. Nous saluons également la participation à la séance d'aujourd'hui des Ministres de l'Égypte,

de l'Éthiopie et du Soudan et du représentant de la République démocratique du Congo. Le Nil et ses ressources en eau revêtent des intérêts légitimes pour les trois parties que sont l'Égypte, le Soudan et l'Éthiopie. Une solution durable à la question du Grand barrage éthiopien de la Renaissance ne peut être trouvée que par les parties elles-mêmes.

De nombreux accords ont déjà été conclus dans le cadre de la Déclaration de principes relative au Grand barrage éthiopien de la Renaissance, qui constitue un cadre efficace pour garantir une utilisation équitable et raisonnable du Nil Bleu. Les parties doivent à présent parvenir à un consensus sur les modalités de la coopération future, fondée sur les principes énoncés, ainsi que sur la transparence et la confiance. Cela requiert un dialogue constructif, ainsi que la volonté politique et le courage de trouver un compromis. Nous appelons les trois parties à s'abstenir de toute action susceptible de compromettre les négociations et à faire pleinement usage des bons offices de l'Union africaine, notamment à travers son rôle de facilitateur.

La Norvège encourage l'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan à s'investir politiquement dans un accord sur le Grand barrage dont toutes les parties pourront bénéficier. Nous sommes convaincus que le retour sur investissement sera le développement et la prospérité pour les habitants des trois États et au-delà. Faisons en sorte que le Grand barrage et le Nil soient synonymes de possibilités, et non de conflits.

M^{me} King (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, Saint-Vincent-et-les Grenadines remercie le représentant de la République démocratique du Congo, qui s'est exprimé au nom de l'Union africaine, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique et la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) de leurs exposés détaillés sur ce sujet aussi important que complexe et sensible.

Nous saluons également la participation à la présente séance des Ministres des affaires étrangères de l'Égypte et du Soudan, ainsi que du Ministre de l'eau, de l'irrigation et de l'énergie de l'Éthiopie, et réaffirmons notre solidarité indéfectible à nos nations sœurs.

Saint-Vincent-et-les Grenadines reconnaît l'importance primordiale du Nil et sa valeur intrinsèque en tant que ressource en eau transfrontières pour chacune des parties et, par extension, pour tous les États riverains, afin d'améliorer la qualité de vie de leurs populations. Cela a été souligné lors de notre réunion de l'année dernière (S/2020/636), et mérite d'être répété aujourd'hui.

En effet, le Nil est indispensable au développement durable et socioéconomique de chacune des parties, et nous prenons acte de leurs désaccords et de leurs préoccupations justifiées concernant son utilisation. Nous les encourageons à faire des concessions et à poursuivre de bonne foi les négociations trilatérales afin de parvenir à un accord à l'amiable, équitable et raisonnable. Les accords de ce type entre États riverains sont d'autant plus importants que les changements climatiques accentuent à la fois les inondations et les sécheresses autour du fleuve, comme l'a souligné la Directrice exécutive du PNUE, M^{me} Inger Andersen.

Les bons offices de l'Union africaine restent essentiels pour faciliter un dialogue constructif et des négociations constructives. Dans ce contexte, nous nous félicitons que l'Union africaine soit pleinement saisie de la question, et nous saluons les efforts de médiation déployés actuellement par le Président Tshilombo Tshisekedi, ainsi que ceux de son prédécesseur, S. E. M. Cyril Ramaphosa, Président de l'Afrique du Sud.

Notre position de principe est que l'Union africaine est la mieux placée pour faciliter le règlement pacifique des différends sur son territoire, et nous soulignons en outre l'importance de respecter le principe de subsidiarité, ainsi que le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Il convient de préciser qu'il s'agit d'un désaccord entre des membres d'une même famille. À ce titre, nous sommes persuadés que l'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan parviendront à résoudre leurs difficultés, comme le font toutes les familles, avec sagesse et dans l'harmonie.

Pour conclure, nous soulignons que le Nil reste un symbole d'espoir et de prospérité, et un sanctuaire pour des millions de personnes. Nos nations sœurs ont une histoire commune et partagée qui est liée par le Nil et dont l'avenir sera tissé par lui. Par conséquent, il est dans leur intérêt collectif de trouver une solution acceptable afin de garantir un avenir digne à leurs populations.

Malgré les revers actuels, Saint-Vincent-et-les Grenadines reste très optimiste quant à la possibilité pour les parties de parvenir à un accord durable, d'autant plus qu'elles se sont déjà entendues sur environ 90 % des questions. Nous espérons que les parties reprendront les négociations, de bonne foi, sous les auspices de l'Union africaine. Nous pensons que cela serait bénéfique pour les trois parties et garantirait la poursuite de leur coexistence pacifique et harmonieuse.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous saluons la participation à la présente séance de M. Sameh Hassan Shokry Selim, Ministre des affaires étrangères de l'Égypte, de M^{me} Mariam Alsadig

Al Sedeeg Al Mahadi, Ministre des affaires étrangères du Soudan, et de M. Seleshi Bekele Awulachew, Ministre de l'eau, de l'irrigation et de l'énergie de l'Éthiopie.

Nous remercions M^{me} Inger Andersen, Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement, M. Parfait Onanga-Anyanga, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique, ainsi que le Chargé d'affaires de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Paul Empole.

La Fédération de Russie suit de près l'évolution de la situation concernant le Grand barrage éthiopien de la Renaissance construit par l'Éthiopie sur le Nil Bleu. Nous comprenons parfaitement l'importance politique et socioéconomique de ce projet hydroélectrique, le plus grand du continent africain, pour les millions de personnes vivant en Éthiopie, un pays qui connaît une importante pénurie d'électricité. Dans le même temps, nous prenons acte des préoccupations légitimes exprimées par l'Égypte et le Soudan concernant les effets négatifs que l'exploitation du barrage pourrait avoir, en l'absence d'un accord, sur les habitants de ces pays pendant les années de sécheresse.

Nous pensons qu'il n'y a pas d'autre solution que de régler ce différend lié à l'eau par des voies politiques et diplomatiques, au moyen de négociations où participent les trois pays. Nous sommes convaincus que la recherche d'une solution doit être menée conformément à l'esprit et à la lettre de la Déclaration de principes de Khartoum de 2015, en tenant compte des progrès déjà réalisés sur le plan trilatéral dans la définition des paramètres d'exploitation du complexe hydroélectrique éthiopien. La confiance et la compréhension mutuelle sont nécessaires. Il est inacceptable de chercher à envenimer la situation et de faire des déclarations sur un possible recours à la force. Pour être francs, nous sommes préoccupés par l'intensification des propos belliqueux, qui ne sont pas propices à la recherche de solutions de compromis.

Nous sommes convaincus que les divergences en matière de développement socioéconomique ne doivent pas conduire à des menaces contre la paix et la sécurité. Nous pensons que la conclusion progressive d'accords sur certains aspects liés au remplissage du réservoir et à l'exploitation de la centrale hydroélectrique pourrait atténuer les tensions entre les parties et contribuer peu à peu à la conclusion d'un accord global mutuellement acceptable. La meilleure solution serait de négocier ce document avec tous les pays du bassin du Nil, qui devraient participer à la définition des paramètres d'utilisation de l'eau sur un pied d'égalité.

Nous saluons la forte mobilisation de l'Union africaine dans le règlement du différend relatif au barrage, notamment l'action de son comité technique spécialisé sur la justice et les affaires juridiques. Nous pensons que la capacité de cette organisation régionale faisant autorité à résoudre la crise de l'eau actuelle n'a pas encore été épuisée. Nous appelons la présidence congolaise de l'Union africaine à intensifier ses efforts dans ce sens. Selon nous, accroître le nombre de médiateurs ou d'observateurs dans les négociations n'apportera aucune valeur ajoutée. Toutefois, leur participation est possible avec le consentement de toutes les parties.

Pour conclure, nous voudrions formuler une proposition concrète. Puisque toutes les parties intéressées sont réunies à New York, pourquoi ne pas organiser un cycle de négociations, sous l'égide de la présidence de l'Union africaine, afin de régler les désaccords au sujet du barrage ? Ce serait selon nous la meilleure contribution que le Conseil de sécurité pourrait apporter au règlement de la situation dans l'esprit de notre principe commun voulant que des solutions africaines soient trouvées aux problèmes africains.

Nous tenons à souligner que la Fédération de Russie est prête à contribuer à régler ce problème complexe. L'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan sont de bons amis de notre pays, et nous espérons sincèrement qu'ils pourront bientôt résoudre les divergences qui subsistent, convenir des modalités de remplissage du réservoir du barrage et, de manière générale, parvenir à des compromis sur son fonctionnement.

Nous confirmons que la Russie est prête à assurer la surveillance par satellite du remplissage du réservoir si tous les participants aux négociations trilatérales le demandent.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier les intervenants, l'Envoyé spécial Onanga-Anyanga, la Directrice exécutive Andersen et le représentant de la République démocratique du Congo, qui s'est exprimé au nom du Président Tshisekedi, pour les informations qu'ils ont partagées avec nous aujourd'hui. Je tiens également à saluer la participation du Ministre égyptien des affaires étrangères, de la Ministre soudanaise des affaires étrangères et du Ministre éthiopien de l'eau, de l'irrigation et de l'énergie.

La Corne de l'Afrique se trouve à un tournant. Les décisions qui seront prises dans les semaines et les mois à venir auront des conséquences importantes et à long terme pour les populations de la région. Les États-Unis

sont déterminés à parvenir au règlement des crises régionales interdépendantes et à soutenir une Corne de l'Afrique prospère et stable. Nous sommes donc prêts à appuyer les efforts entrepris dans un esprit constructif et de collaboration par l'Éthiopie, l'Égypte et le Soudan pour régler les problèmes liés au Grand barrage éthiopien de la Renaissance.

Nous comprenons que les eaux du Nil et la manière dont elles sont utilisées sont importantes pour ces trois pays, et nous pensons qu'il s'agit d'un problème qui n'est pas inextricable. Une solution équilibrée et équitable pour la mise en eau et l'exploitation du Grand barrage peut être trouvée pour peu que toutes les parties en aient la volonté politique. Les préoccupations de l'Égypte et du Soudan concernant la sécurité de l'eau, la sûreté et le fonctionnement du barrage peuvent se concilier avec les besoins de développement de l'Éthiopie.

Pour cela, il faut d'abord reprendre des négociations productives et sur le fond. Ces négociations doivent se tenir sous la direction de l'Union africaine et reprendre de toute urgence. Ce processus devrait s'appuyer sur la Déclaration de principes de 2015 sur le Grand barrage éthiopien de la Renaissance, signée par les parties, et sur la déclaration de juillet 2020 du Bureau de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, en tant que documents de références de base.

Nous pensons que l'Union africaine est le lieu le plus approprié pour traiter ce différend, et les États-Unis sont déterminés à fournir un appui politique et technique pour encourager une issue favorable. Nous invitons instamment l'Union africaine et les parties à tirer parti de l'expertise et du soutien des trois observateurs officiels – l'Afrique du Sud, l'Union européenne et les États-Unis – ainsi que de l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires pour contribuer à une issue positive.

Nous exhortons également les représentants du Soudan, de l'Éthiopie et de l'Égypte à continuer de discuter avec notre gouvernement de l'ensemble des moyens possibles pour désamorcer les tensions et à faire preuve de souplesse dans leur approche du règlement pacifique de cette question. Nous demandons à toutes les parties de s'abstenir de faire des déclarations ou de prendre des mesures qui pourraient compromettre le processus de négociation et de s'engager en faveur d'une solution négociée acceptable par tous. Parvenir à une solution sur le Grand barrage éthiopien de la Renaissance ouvrirait la voie à une plus grande coopération sur les dossiers des ressources en eau, du développement régional et de l'intégration économique.

Nous réaffirmons notre volonté de travailler avec l'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan, ainsi qu'avec nos alliés et partenaires, pour faire en sorte que les négociations menées par l'Union africaine reprennent de toute urgence et aboutissent à des résultats fructueux, véritables et constructifs.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi remercier les intervenants de leurs exposés très éclairants.

Les tensions accrues autour du Grand barrage éthiopien de la Renaissance sont très préoccupantes. L'Estonie a suivi de près l'évolution de la situation. Nous avons également étudié attentivement les lettres que les parties concernées ont transmises au Conseil.

Il est évident qu'il n'y a pas de solution facile à cette question. Par conséquent, il est deux fois plus important que les trois parties concernées soient prêtes à faire les concessions nécessaires pour leur permettre d'arriver à une solution juste et équitable. Je pense que c'est possible si tous les intéressés négocient de bonne foi.

Nous saluons le rôle de l'Union africaine pour tenter d'aider à dégager une solution. Toutefois, nous regrettons qu'aucun accord n'ait été trouvé jusqu'à présent sur les questions en suspens, alors que plus d'un an s'est écoulé depuis la dernière fois que le Conseil a discuté de ce sujet. Nous espérons que, sous la médiation de l'Union africaine, les parties continueront à oeuvrer pour parvenir rapidement à un accord. L'Union africaine, en tant qu'organisation régionale, doit rester la principale instance à cet égard. L'Estonie est aussi pour que les observateurs poursuivent leur travail dans ce processus.

Il est capital de trouver une solution pacifique le plus tôt possible avant que les tensions ne s'aggravent. Nous demandons instamment à toutes les parties de s'abstenir de toute action unilatérale susceptible d'aggraver la situation. La meilleure chance de trouver une solution reste la négociation et non l'escalade.

Le moment est venu de parvenir à un accord. Il n'y a plus de temps pour de nouveaux retards. L'Estonie appuie sans réserve la recherche d'une solution pacifique à ce différend.

M^{me} Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : Je remercie nos intervenants pour leurs observations. Je tiens également à saluer la présence de nos invités aujourd'hui, les Ministres de l'Égypte, de l'Éthiopie et du Soudan et le représentant de la République démocratique du Congo, qui s'exprime au nom du Président de l'Union africaine.

Nous aussi nous sommes convaincus que seul un règlement négocié peut offrir une solution à cette question ô combien importante. Un accord négocié est dans l'intérêt des millions de personnes qui vivent dans le bassin du Nil Bleu. L'Irlande sait à quel point cette question est fondamentale pour toutes les parties, qui considèrent le Nil comme une ressource naturelle vitale, indispensable aux moyens de subsistance et au développement des populations en Égypte, en Éthiopie et au Soudan. Un accord durable sur la gestion du barrage est absolument indispensable pour la stabilité et le développement à long terme de toute la région.

Il est clair que la coopération entre les États du Nil Bleu n'a jamais revêtu autant d'importance. La coopération en matière de gestion des eaux transfrontalières est un aspect clef de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. En outre, l'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan subissent directement les effets des changements climatiques, de la croissance démographique et de l'urbanisation rapide, ce qui ne fera qu'accroître les défis liés à la gestion de l'eau. Une coopération soutenue autour des ressources en eau ne peut que renforcer et encourager des relations mutuellement bénéfiques entre voisins. Nous pensons que les parties ont raison de se préoccuper de l'avenir de leur population, mais qu'elles doivent le faire dans une relative harmonie et ensemble.

Nous saluons les efforts déployés par l'Union africaine pour diriger les négociations sur le Grand barrage éthiopien de la Renaissance. Nous jugeons encourageants le leadership de l'Union africaine et de la présidence de la République démocratique du Congo, qui s'efforcent de faciliter les négociations afin de trouver une solution équitable et pacifique, acceptable pour toutes les parties.

Nous estimons que les négociations menées par l'Union africaine demeurent le meilleur forum pour trouver un accord global sur le Grand barrage éthiopien de la Renaissance. Nous encourageons l'Union africaine à continuer de s'appuyer sur l'expertise technique et le soutien politique nécessaires pour mener à bien ce rôle de facilitation très complexe. L'Irlande appuie pleinement les efforts de l'Union africaine et des observateurs du processus pour réunir les parties et trouver une solution négociée, et nous appelons à la reprise rapide des pourparlers.

Nous exhortons les parties à éviter toute action susceptible de compromettre ou de diminuer les chances de parvenir à un accord. Nous les invitons à redoubler d'efforts pour envisager des mesures de confiance, afin de réduire les tensions et d'instaurer la confiance.

Comme envisagé dans la Déclaration de principes sur le Grand barrage éthiopien de la Renaissance, ces mesures pourraient notamment inclure la mise en place d'un arrangement réciproque de partage des informations, avec le soutien d'observateurs, afin de faciliter la mise en commun des données. La prévisibilité et la transparence, nous le savons, sont fondamentales pour parvenir à un règlement.

Après une décennie de négociations, nous pensons qu'un accord sur la mise en eau du Grand barrage éthiopien de la Renaissance devrait maintenant être à la portée de l'Éthiopie, du Soudan et de l'Égypte. Dans la Déclaration de principes de 2015, les trois pays se sont engagés à coopérer, à exploiter l'eau de manière équitable et raisonnable, à garantir la sécurité de cette ressource et à régler pacifiquement les différends. Nous espérons que les divergences qui subsistent pourront être aplanies grâce à la volonté politique voulue et à un esprit de compromis, au profit de tous les habitants de la région.

Une fois encore, nous exhortons les parties à revenir à la table de négociation. Nous comprenons également que, pour y parvenir, un soutien politique est nécessaire. Nous considérons que notre séance d'aujourd'hui fait partie de la réponse de la communauté internationale à ce problème. Nous continuerons à soutenir une résolution négociée sur cette question. Nous soutenons pleinement le rôle de l'Union européenne en tant qu'observateur du processus dirigé par l'Union africaine et l'Irlande est prête à apporter son aide si nécessaire.

M. Tirumurti (Inde) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de commencer par remercier l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique, M. Onanga-Anyanga, et M^{me} Inger Andersen, Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement, pour leurs exposés. Je salue la présence à la séance d'aujourd'hui des Ministres des affaires étrangères de l'Égypte et du Soudan ; du Ministre de l'eau, de l'irrigation et de l'énergie de l'Éthiopie ; et du Chargé d'affaires de la République démocratique du Congo.

L'Inde suit de près l'évolution du projet du Grand barrage éthiopien de la Renaissance. Le bassin hydrographique du Nil englobe 11 pays d'Afrique, dont l'Éthiopie, le Soudan et l'Égypte. Il ne fait donc aucun doute qu'il s'agit d'un différend complexe concernant les eaux transfrontalières, impliquant de nombreux pays de la région ainsi que plusieurs questions juridiques et techniques.

Nous reconnaissons que les parties ont déjà pris plusieurs initiatives pour régler les problèmes découlant de la construction et de la mise en eau du Grand barrage éthiopien de la Renaissance. Je pense

notamment à la création d'un groupe international d'experts en 2012 chargé d'examiner les documents relatifs à la conception et à la construction du barrage, à la mise en place d'un Comité national tripartite en 2014 et à l'adoption de la Déclaration de principes sur le Grand barrage éthiopien de la Renaissance en 2015. Nous estimons que ces initiatives, notamment l'accord de 2015 sur la Déclaration de principes, constituent une bonne base pour poursuivre les négociations visant à trouver une solution à l'amiable qui protège les intérêts des trois pays. Il va sans dire que l'utilisation des eaux du Nil doit profiter aux populations de tous les pays, tout en respectant les droits des États riverains d'amont et d'aval.

Les Présidents de l'Union africaine – l'Afrique du Sud en 2020 et la République démocratique du Congo en 2021 – ont déployé des efforts louables pour faciliter une discussion constructive avec les observateurs. De nombreuses réunions de l'Union africaine ont été consacrées à cette question l'année dernière. Le communiqué de l'Union africaine du 26 juin nous apprend que les négociations tripartites ont abouti à un accord sur 90 % des questions, mais pas sur toutes.

En tant qu'État d'amont et d'aval, l'Inde ne sait que trop bien à quel point de telles négociations peuvent être difficiles. Il est important que l'Union africaine poursuive ces efforts en toute bonne foi. Nous appelons l'Éthiopie, l'Égypte et le Soudan à collaborer de manière constructive avec les processus dirigés par l'Union africaine, en vue de résoudre les questions en suspens de manière ciblée et avec l'urgence qu'elles méritent. L'Union africaine étant saisie de la question, il est important que toutes les parties s'engagent de toute urgence pour trouver une solution.

Sur la base de notre propre expérience, nous savons que les différends relatifs aux eaux transfrontalières devraient idéalement être résolus par des mécanismes convenus par les principales parties prenantes et tenant compte des droits respectifs et des questions relatives aux détails techniques, à l'utilisation historique et aux aspects socioéconomiques. L'Inde estime que les pays devraient poursuivre leurs contacts bilatéraux et coopérer pleinement et de manière ciblée avec l'Union africaine afin de trouver une solution à long terme et mutuellement acceptable aux problèmes en question. Seule une telle solution pourra résister à l'épreuve du temps et répondre aux besoins de développement des régions d'Afrique d'amont et d'aval. Nous exhortons également les autres pays concernés à soutenir les efforts de l'Union africaine à cet égard.

M. Abarry (Niger) : Je voudrais remercier le Représentant Spécial du Secrétaire général, M. Parfait Onanga-Anyanga, et M^{me} Inger Andersen, Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour la qualité de leurs présentations. Je salue le représentant de la République démocratique du Congo pour le message délivré au nom de la présidence en exercice de l'Union africaine. Je note avec satisfaction la participation à nos travaux des Ministres de l'Égypte, de l'Éthiopie et du Soudan.

C'est la deuxième fois que le Conseil examine la question du Grand barrage éthiopien de la Renaissance (voir 2020/636), un projet d'infrastructure porteur d'immenses espoirs mais dont l'opérationnalisation est devenue hélas source de malentendus entre l'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan depuis de nombreuses années. Leur présence aujourd'hui au Conseil atteste de la volonté manifeste des trois voisins de résoudre cette incompréhension pacifiquement et à l'amiable.

Le Niger soutient pleinement le processus de négociation en cours sous l'égide du Président Félix Antoine Tshilombo Tshisekedi, Président en exercice de l'Union africaine, et appelle les parties en présence à faire montre de davantage de volonté politique en donnant au comité technique de négociation de l'Union africaine la possibilité de formuler des propositions de compromis, qu'elles soient acceptées, afin de finaliser les 10 % de points en suspens dans les meilleurs délais. Il est tout aussi important que les parties s'abstiennent de tout propos et autres agissements qui pourraient mettre à mal le processus de négociation en cours.

Entre frères, on peut avoir des divergences, mais entre frères, on doit pouvoir les surmonter, car la coexistence pacifique n'a pas de prix. Des exemples de réussite existent en Afrique dans ce domaine. Le Niger voudrait, en tant que membre d'un mécanisme de gestion des eaux, à savoir l'Autorité du bassin du Niger, partager son expérience en matière de gestion partagée et d'exploitation des ressources naturelles du bassin du Niger.

En effet, les neuf États d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, qui composent le bassin du Niger, ont convenu d'une stratégie de gestion et d'utilisation rationnelles et durables des eaux du fleuve Niger par tout État à travers l'Autorité du bassin du Niger, mise en place en 1980. Cet exemple réussi de coopération en matière d'exploitation des ressources en eau peut efficacement servir de source d'inspiration pour une solution rapide de la question du Grand barrage éthiopien de la Renaissance en particulier et en vue d'une exploitation et d'une gestion durables des eaux du Nil entre tous les riverains à l'avenir.

Pour conclure, le Niger se félicite du communiqué issu de la réunion virtuelle des chefs d'État et de gouvernement membres du Bureau de l'Assemblée de l'Union africaine le 24 juin dernier, qui réaffirme la poursuite de l'examen de ce différend par l'Organisation, et voudrait en vertu du principe de subsidiarité, lancer un appel à tous pour privilégier une solution régionale et africaine à la question du Grand barrage éthiopien de la Renaissance. À cet effet, nous restons convaincus que sous l'égide de l'Union africaine, les parties parviendront à tout mettre en œuvre pour que le Grand barrage éthiopien de la Renaissance soit une source de développement et de prospérité partagée qui contribuera au renforcement de la solidarité et de la coopération entre les trois États.

L'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan sont de grands pays de civilisations en Afrique et ont contribué au règlement de plusieurs crises sur ce continent. Je suis pour ma part sûr qu'ils seront à la hauteur pour relever cet autre défi.

M. Ochoa Martínez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Onanga-Anyanga, la Directrice exécutive, M^{me} Andersen, et le représentant de la République démocratique du Congo, qui s'est exprimé au nom du Président de l'Union africaine, pour leurs exposés. Nous souhaitons également la bienvenue aux Ministres des affaires étrangères de l'Égypte et du Soudan, ainsi qu'au Ministre de l'eau, de l'irrigation et de l'énergie de l'Éthiopie.

Le Mexique a suivi de près les négociations tripartites entre l'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan sur le Grand barrage éthiopien de la Renaissance. Nous reconnaissons l'importance du Nil pour les moyens de subsistance et le bien-être des trois pays. Nous comprenons donc que la question peut être envisagée sous des angles politiques, techniques, de développement et de sécurité spécifiques. Nous devons tenir compte de tous ces éléments.

Nous regrettons que, malgré les bons offices des dirigeants de l'Union africaine, le processus continue de manquer de faire des progrès substantiels. Nous craignons que ce différend n'exacerbe les tensions dans la région et les relations entre les trois pays, ce qui aurait des conséquences importantes non seulement pour la Corne de l'Afrique mais aussi pour l'ensemble du continent.

Nous avons pris note des positions des trois pays, qui ont été exprimées dans plusieurs lettres adressées au Conseil de sécurité. Si le Conseil doit se pencher sur toutes les questions susceptibles de constituer une menace pour la paix et la sécurité internationales, dans le cas présent, une approche préventive doit être recherchée

en toutes circonstances, conformément au Chapitre VI de la Charte des Nations Unies. La position du Mexique à l'égard des différends internationaux, en particulier ceux qui touchent plusieurs pays en même temps, consiste à promouvoir, avant tout, une solution pacifique et mutuellement acceptable pour toutes les parties, fondée sur le dialogue.

Par ailleurs, étant donné que c'est une question qui touche trois pays africains, et sur la base du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, nous estimons qu'il est particulièrement important que la communauté internationale appuie les efforts de l'Union africaine visant à rapprocher les positions des trois pays et à relancer les négociations, compte tenu de la capacité avérée de cette organisation régionale à apporter des solutions africaines aux problèmes qui touchent le continent.

Nous appelons les parties à continuer de dialoguer de bonne foi et à avancer vers un accord concernant la mise en eau et l'exploitation du barrage afin qu'une solution satisfaisante et avantageuse pour les trois pays et la région dans son ensemble puisse être trouvée dans un délai raisonnable. Le Mexique appuie la médiation régionale et les mesures visant à faciliter le dialogue politique et l'entente technique. La poursuite de la participation de l'Union africaine est bienvenue et absolument nécessaire à cet égard.

Le Mexique exhorte toutes les parties à s'abstenir de tout acte susceptible de compromettre les négociations ou de porter atteinte à l'esprit de bonne volonté nécessaire pour parvenir à un accord. De même, toute mesure de dissuasion ou de pression doit être évitée pour prévenir une escalade inutile des tensions.

Comme l'a mentionné le représentant du Niger tout à l'heure, le Mexique a également une longue histoire de gestion partagée des ressources aquifères transfrontalières, à ses frontières septentrionale et méridionale. Nous sommes donc au fait de la grande pertinence et de la complexité de la gestion d'une ressource aussi importante que l'eau. J'en veux pour preuve, la Commission internationale des frontières et des eaux, qui a été créée par le Mexique et les États-Unis en 1889. Le Mexique a également mis en place un mécanisme similaire avec le Belize et le Guatemala.

Ces institutions sont chargées d'appliquer les traités relatifs aux frontières et aux eaux conclus entre pays voisins et ont permis de construire, d'exploiter et d'entretenir les infrastructures nécessaires pour la gestion des cours d'eau transfrontaliers. Peut-être pourraient-elles servir de modèle, en apportant les modifications nécessaires au cas par cas, durant les négociations futures

entre l'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan. Nous sommes volontiers disposés à donner davantage de détails sur ces accords si cela peut être utile aux parties.

Néanmoins, même avec de tels arrangements en place, nous devons nous rappeler que la gestion des ressources en eau n'est jamais à l'abri d'éventuels conflits. C'est pourquoi il est essentiel de se doter d'un cadre de référence commun et de mécanismes appropriés de règlement des différends, afin de prévenir toute escalade de la sphère technique à la sphère politique.

Enfin, je tiens à souligner que le Mexique continuera à suivre l'évolution de la situation sur le terrain et s'emploiera constamment à concourir, ici et dans d'autres enceintes, à un règlement pacifique et négocié, ainsi qu'à tous les efforts de diplomatie préventive.

M. Dang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à souhaiter chaleureusement la bienvenue aux Ministres des affaires étrangères de l'Égypte et du Soudan et au Ministre de l'eau, de l'irrigation et de l'énergie de l'Éthiopie à la présente séance. Je salue également la présence du Chargé d'affaires de la République démocratique du Congo, au nom du Président de l'Union africaine, à la présente séance. Je tiens à remercier l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique et la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement de leurs exposés instructifs.

Les ressources en eau jouent un rôle crucial en permettant à des milliards de personnes sur Terre de subvenir à leurs besoins et en contribuant au maintien de ses innombrables écosystèmes. L'exploitation durable et équitable des ressources en eau est donc essentielle pour garantir la paix, la stabilité et le développement économique, ainsi que pour la protection de la nature. Nous sommes donc préoccupés par la tendance croissante à utiliser de nombreux cours d'eau internationaux d'une manière qui ne garantit pas nécessairement les droits et les intérêts légitimes des pays riverains, en particulier les pays situés en aval.

Les effets néfastes de cette tendance, aggravés par ceux des changements climatiques, posent une grave menace à la sécurité, à la stabilité et au développement dans de nombreuses régions, notamment en Afrique, où la vie de millions de personnes dépend de cours d'eau partagés. Nous estimons que l'utilisation des ressources en eau pour le développement est un droit légitime de toutes les parties concernées, qu'il s'agisse d'un pays en situation de surplus ou de déficit d'eau. Nous estimons également que des échanges de vues adéquats, les consultations et la pleine mise en œuvre des cadres

juridiques entre les parties concernées afin de régler les questions en suspens, comptent parmi les meilleures pratiques concernant l'utilisation des cours d'eau transfrontières.

Par ailleurs, l'utilisation des cours d'eau internationaux doit être conforme au droit international et aux engagements des pays concernés, en vue de concilier les intérêts des États riverains, situés en amont comme en aval, pour garantir une exploitation durable et un partage équitable des ressources en eau. Nous tenons à souligner la nécessité d'encourager la poursuite de la codification et du développement du droit international concernant l'utilisation durable des cours d'eau transfrontaliers, notamment par la mise en œuvre de la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation.

En ce qui concerne le Nil Bleu, nous prenons note des positions des parties concernées, notamment celles exprimées dans les lettres récentes adressées au Président du Conseil de sécurité. Nous appuyons les efforts des parties directement concernées pour promouvoir une utilisation durable et équitable des ressources en eau, notamment en recourant à la coopération, aux consultations et aux négociations autour du projet de Grand barrage éthiopien de la Renaissance.

Nous espérons que toutes les parties concernées feront fond sur les résultats déjà obtenus et mettront pleinement en œuvre l'Accord de 2015 sur la Déclaration de principes relative au Grand barrage éthiopien de la Renaissance. Nous prenons acte des efforts déployés par toutes les parties au cours de l'année écoulée dans le cadre des négociations. Cependant, compte tenu de la fragilité persistante dans la région, il est important que les parties concernées appliquent le principe de règlement des différends par des moyens pacifiques, poursuivent le dialogue et des négociations constructives et prennent en compte leurs vues et leurs intérêts légitimes respectifs dans un esprit de fraternité entre voisins et de bonne foi, conformément au droit international et à l'Accord de 2015 sur la Déclaration de principes.

Comme nous l'avons souligné à maintes reprises ici, nous continuons d'appuyer le rôle important que joue l'Union africaine en s'acquittant de la responsabilité qui lui incombe de promouvoir les négociations et la médiation sur les questions régionales, comme elle l'a fait au cours de l'année écoulée sur la question du Grand barrage éthiopien de la Renaissance. Compte tenu du blocage persistant, nous estimons qu'il est grand temps que l'Union africaine accélère ses efforts afin d'aider les

trois pays à régler les questions en suspens, y compris les questions juridiques et techniques. À cet égard, toutes les parties doivent s'abstenir de toute mesure qui pourrait aggraver les tensions ou compromettre un règlement négocié de cette question.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine souhaite la bienvenue à la présente séance au Ministre des affaires étrangères de l'Égypte, M. Sameh Shokry Selim, à la Ministre des affaires étrangères du Soudan, Mme Mariam Al Mahadi, et au Ministre de l'eau, de l'irrigation et de l'énergie de l'Éthiopie, M. Seleshi Bekele Awulachew.

La Chine tient également à remercier de leurs exposés le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, M. Christophe Lutundula Apala Pen'apala, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique, M. Parfait Onanga-Anyanga, et la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement, Mme Inger Andersen.

L'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan ont tous atteint un stade important de leur développement, et le Nil revêt une grande importance pour la vie et le développement des trois pays. La Chine appuie la volonté des trois pays de parvenir à un accord de coopération transfrontière en matière de gestion des ressources en eau par le dialogue et la concertation pour garantir une gestion et une utilisation durables des eaux du Nil afin que les pays riverains puissent en bénéficier.

La Chine estime qu'en déployant des efforts conjoints, l'achèvement du Grand barrage éthiopien de la Renaissance peut devenir un projet de développement tripartite qui renforce la confiance réciproque et la coopération mutuellement bénéfique. La Chine attache une grande importance à la question du Grand barrage et se félicite de la signature en 2015 par les trois pays de l'Accord sur la Déclaration de principes relative au Grand barrage éthiopien de la Renaissance à l'issue d'un dialogue et de multiples cycles de négociations organisés sous les auspices de l'Union africaine. L'Union africaine a déployé des efforts considérables pour faciliter les négociations tripartites. La Chine se félicite du rôle actif joué par le Président Tshilombo Tshisekedi et le Président Ramaphosa, en leur qualité de Président actuel et d'ancien Président de l'Union africaine.

La Chine prend acte des positions exprimées dans les lettres adressées tout récemment au Conseil par les Ministres des affaires étrangères de l'Égypte, de l'Éthiopie et du Soudan. L'utilisation des ressources en eau transfrontalières est une question qui touche des intérêts nationaux en amont comme en aval, et il s'agit par

conséquent, d'une question très complexe et sensible. La Chine comprend parfaitement les préoccupations légitimes de l'Égypte, de l'Éthiopie et du Soudan concernant le Grand barrage éthiopien de la Renaissance.

En ce qui concerne cette question, la Chine maintient sa position, à savoir que les parties doivent régler leurs différends par le dialogue et la concertation afin de parvenir à une solution avantageuse pour tous. Les pays africains ont une belle tradition qui consiste à régler les problèmes régionaux par le dialogue et la consultation. L'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan sont tous des pays importants de la région et de grands amis de la Chine. Mon pays espère sincèrement que les trois pays reprendront le dialogue et les consultations dans un esprit de coopération amicale dès que possible, et qu'ils parviendront rapidement à un accord sur une solution acceptable et avantageuse pour les trois parties.

La Chine espère vivement que l'Union africaine continuera à jouer le rôle qui lui revient à cet égard. La communauté internationale, y compris le Conseil, doit aider les trois pays à régler leurs différends par le dialogue et la concertation et, à cette fin, créer un environnement favorable à la paix, à la stabilité et au développement dans cette région d'Afrique. La Chine est prête à continuer à jouer un rôle constructif aux côtés de toutes les parties.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la France.

Je salue la présence à la table du Conseil de sécurité des Ministres des affaires étrangères de l'Égypte et du Soudan et du Ministre de l'eau de l'Éthiopie. Je remercie M. Onanga, M^{me} Andersen et le Chargé d'affaires de la République démocratique du Congo pour leurs interventions.

J'insisterai sur trois points.

La responsabilité du Conseil de sécurité est d'éviter que la prolongation de ce différend ne devienne une menace pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est pourquoi il était important que cette réunion se tienne. L'ensemble des parties ont des intérêts légitimes. Mais, après 10 ans de négociations, la confiance est abîmée. En l'absence d'accord préalable, la poursuite du remplissage du réservoir du barrage accroît les tensions.

Alors que la stabilité régionale est actuellement fragilisée, la priorité est d'éviter d'ajouter aux défis qui s'imposent déjà à chaque pays. Je pense tout d'abord à la transition démocratique au Soudan, dont le succès est une priorité pour la France. Je pense aux défis auxquels

doit faire face l'Égypte pour répondre aux besoins de sa population. Je pense enfin aux défis du développement de l'Éthiopie. Le conflit au Tigré a attisé d'autres tensions, notamment dans la zone du triangle de Fachqa.

Dans ce contexte, nous appelons les pays de la région à faire preuve de volonté politique pour résoudre leurs différends par le dialogue, avec l'appui de l'Union africaine. La solution ne peut en effet venir que du dialogue entre les parties elles-mêmes. Nous les appelons à s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la poursuite des discussions et à la mise en place d'une solution négociée.

La France salue les efforts de la présidence de l'Union africaine pour appuyer les négociations, tout particulièrement la mobilisation personnelle du Président Ramaphosa, et aujourd'hui, celle du Président Tshisekedi. Ces efforts doivent se poursuivre et se renforcer. Nous encourageons les Nations Unies à continuer d'apporter leur expertise à ce processus et nous incitons les trois parties à accepter un rôle plus actif des observateurs aux négociations.

La France est convaincue qu'un accord peut être rapidement trouvé entre les parties sur le remplissage et la gestion du barrage de la Renaissance. Il existe des éléments de convergence sur lesquels les négociations sous l'égide de l'Union africaine doivent s'appuyer. La France appelle solennellement l'Éthiopie, l'Égypte et le Soudan à leur sens des responsabilités, du compromis et de la coopération afin de régler dès que possible les questions qui restent en suspens. Elle restera mobilisée afin qu'une solution négociée puisse être trouvée dans les meilleurs délais.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Égypte.

M. Selim (Égypte) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord adresser mes félicitations à l'Ambassadeur de Rivière pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je remercie également la Secrétaire générale adjointe Inger Andersen, Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement, ainsi que M. Onanga-Anyanga, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique, de leurs observations.

L'Égypte, une nation de plus de 100 millions d'âmes, est confrontée à une menace existentielle. Une structure aux proportions gigantesques a été érigée sur l'artère nourricière du peuple égyptien. Un mur colossal de fer et d'acier s'est dressé le long des rives d'un grand

fleuve millénaire et fait planer une ombre longue et sombre sur l'avenir et le destin du peuple égyptien. Avec chaque brique et chaque couche de mortier, le Grand barrage éthiopien de la Renaissance s'élève, son réservoir s'agrandit et il continue de comprimer l'artère nourricière de millions de personnes innocentes qui habitent en aval de ce barrage gigantesque.

L'année dernière, le 29 juin 2020, l'Égypte s'est présentée devant le Conseil de sécurité (voir S/2020/636) pour avertir la communauté internationale de ce danger imminent qui se profilait à l'horizon. Nous avons alerté le monde sur l'imminence du premier remplissage du réservoir du Grand barrage éthiopien de la Renaissance et mis en garde contre les conséquences qu'entraîneraient les tentatives visant à exercer un contrôle exclusif sur un fleuve dont dépend notre survie. Nous avons imploré cet organe d'agir avec vigilance et fermeté pour prévenir une escalade des tensions qui pourrait mettre en péril la paix dans une région fragile. Nous avons appelé nos frères avec lesquels nous partageons les richesses du Nil à faire preuve de responsabilité et à comprendre que l'avenir et le destin de nos peuples sont intrinsèquement liés.

Et pourtant, quelques jours après la réunion sur la question du Grand barrage éthiopien de la Renaissance, le Rubicon a été franchi. L'Éthiopie a commencé à remplir unilatéralement le réservoir du Grand barrage et son ministre des affaires étrangères a déclaré, avec une certaine impudence, que « le fleuve est devenu un lac... le Nil nous appartient ».

Néanmoins, face à cette attaque contre le fleuve, l'Égypte a réagi avec retenue et a choisi de suivre la voie de la paix en cherchant à régler cette crise par un accord équitable qui préserve les intérêts des trois parties. Nous avons adhéré de tout cœur à l'initiative du Président de l'Union africaine de l'époque, le Président sud-africain Cyril Ramaphosa, de lancer des négociations sous les auspices de l'Union africaine, et pendant tout une année, nous avons participé à des pourparlers convoqués et facilités par nos frères africains pour trouver une solution africaine à ce problème épineux.

Et pourtant, nous avons échoué. Après une année de négociations qui n'ont pas abouti et malgré les efforts inlassables des Présidents de l'Union africaine et de nos partenaires internationaux, nous sommes de nouveau confrontés à la réalité du remplissage unilatéral du réservoir du Grand barrage éthiopien de la Renaissance, sans qu'un accord ait été conclu pour protéger les communautés qui habitent en aval contre les dangers de

ce barrage. En effet, l'Éthiopie a de nouveau démontré son obstination et annoncé, le 5 juillet, trois jours seulement avant la convocation de la présente séance, qu'elle avait commencé le remplissage du réservoir du Grand barrage pour la deuxième année, sans accord.

Cet acte flagrant d'unilatéralisme n'est pas seulement une manifestation de l'irresponsabilité de l'Éthiopie et de sa grossière indifférence aux dommages que la mise en eau de ce barrage pourrait infliger à l'Égypte et au Soudan, il illustre également la mauvaise foi de l'Éthiopie et sa tentative d'imposer un fait accompli, au mépris de la volonté collective de la communauté internationale, telle qu'exprimée et incarnée par la tenue de la présente séance du Conseil de sécurité, pour discuter et prendre des mesures sur la question du Grand barrage. À cet égard, je prends note de la déclaration publiée aujourd'hui par l'Union européenne – et je l'en félicite –, dans laquelle elle regrette que l'Éthiopie ait commencé d'exécuter la deuxième mise en eau en l'absence d'accord. J'encourage le Conseil de sécurité et ses États membres à adopter une position similaire en réponse à ce développement profondément troublant, ce qui ne transparaît pas dans les déclarations d'aujourd'hui.

Cette pratique persistante de l'unilatéralisme trahit l'indifférence, voire le mépris, de l'Éthiopie vis-à-vis du droit international, et reflète les objectifs politiques sous-jacents de ce pays, qui cherche à arrêter le Nil et à transformer ce fleuve de vie transfrontalier en instrument d'influence et de contrôle politique, ce qui menace de compromettre la paix et la sécurité dans la région. Voilà pourquoi l'Égypte a choisi de porter, de nouveau, la question du Grand barrage éthiopien de la Renaissance devant le Conseil de sécurité.

L'unilatéralisme tenace de l'Éthiopie, l'échec continu des négociations et l'absence, à ce stade, de voie viable susceptible de mener au règlement politique de cette question ont poussé l'Égypte à en appeler le Conseil de sécurité pour qu'il intervienne, rapidement et efficacement, afin d'empêcher une escalade des tensions et qu'il remédie à cette situation qui pourrait, comme l'énonce l'Article 34 de la Charte des Nations Unies, menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous nous tournons vers le Conseil car nous sommes animés d'une foi immuable dans la valeur du droit international et d'une conviction inébranlable dans la vertu du multilatéralisme pour promouvoir la paix et de prévenir les conflits et les querelles. Nous sommes mus par un attachement aux principes consacrés par la

Charte des Nations Unies et par une confiance tenace dans la capacité du Conseil de sécurité de s'acquitter de son devoir de maintenir la paix et la sécurité internationales en prenant les mesures qui s'imposent au regard de la question du Grand barrage. De fait, l'immense valeur que le Conseil recèle pour l'humanité réside dans sa capacité et son autorité à agir de manière préventive pour protéger et préserver la paix, et à ne pas rester dans un immobilisme indifférent lorsque les droits des nations, et leur existence même, sont menacés.

L'Égypte participe depuis une décennie entière à des négociations autour du Grand barrage. Depuis que l'Éthiopie a unilatéralement lancé la construction de ce barrage, sans honorer les devoirs qui, en tant qu'État situé en amont, lui imposent de notifier et de consulter les autres pays riverains situés en aval, l'Égypte a cherché à conclure au sujet du Grand barrage un accord qui préserverait les droits de nos trois pays – l'Égypte, le Soudan et l'Éthiopie – et irait dans le sens de leurs intérêts communs.

Nous avons et nous avons toujours l'espoir de conclure un accord juridiquement contraignant qui permette à l'Éthiopie d'atteindre ses objectifs de développement par une production rapide, efficiente et durable d'hydroélectricité à partir du Grand barrage. Cela illustre le fait que l'Égypte était et reste attachée à la stabilité et à la prospérité de l'Éthiopie, et atteste également de la politique menée de longue date par l'Égypte pour instaurer et étendre la coopération avec les autres pays riverains dans tout le bassin du Nil.

Cela étant, un accord sur le Grand barrage, quel qu'il soit, doit être équitable, raisonnable et juridiquement contraignant. Il doit inclure des dispositions visant à atténuer les effets néfastes du barrage, notamment en période de sécheresse ; il doit permettre d'éviter de porter des dommages importants aux intérêts des États riverains que sont l'Égypte et le Soudan ; il doit garantir la sûreté, le fonctionnement et la résilience des barrages situés en aval ; et il doit veiller à ce que la sécurité hydrique de l'Égypte ne soit pas mise en péril par la mise en eau et l'exploitation de ce qui est appelé à devenir la plus grande installation hydroélectrique d'Afrique.

L'objectif de conclure un accord juste et équilibré sur le Grand barrage n'est pas insurmontable, pas plus qu'il n'est hors de portée. De fait, l'échec persistant des négociations n'est dû ni à un manque de solutions scientifiques aux questions techniques en suspens, ni au fait que nous ne disposons pas des compétences juridiques nécessaires pour élaborer un accord. Non,

l'unique source de notre échec a été et reste l'intransigeance éthiopienne. Cet état de fait se traduit parfaitement dans la déclaration suivante, tirée de la lettre en date du 23 juin, adressée au Conseil de sécurité par le Ministre éthiopien des affaires étrangères :

« mettre en eau et exploiter le barrage sans obtenir l'accord de l'Égypte et du Soudan relève de l'exercice du pouvoir souverain de l'État, entendu dans son sens le plus élémentaire, en tant que pays riverain d'un cours d'eau international ».

L'esprit de cette déclaration est au cœur du problème. Il démontre que la cause de cette crise est politique. Il révèle que l'Éthiopie agit en partant du principe que c'est par courtoisie ou par charité qu'elle participe aux négociations autour du Grand barrage.

L'Éthiopie a décidé opportunément de faire fi des réalités de la géographie et semble se bercer de l'illusion que le Nil Bleu est un fleuve interne qu'elle peut exploiter à son profit exclusif. Elle semble présumer que ce cours d'eau qui s'écoule librement et naturellement vers les territoires des autres États riverains peut être assujéti à sa souveraineté et placé sous sa tutelle.

Cette posture fâcheuse a contrecarré tous les efforts déployés pour parvenir à un accord et s'est reflétée dans les positions que l'Éthiopie a adoptées durant une décennie entière de négociations. Ainsi, l'Éthiopie refuse de signer un accord juridiquement contraignant. Elle s'oppose même à ce que l'instrument en cours de négociation soit appelé « accord » et a proposé de qualifier le texte de simples « lignes directrices et règles ». L'Éthiopie refuse également d'y inclure toute forme de dispositions contraignantes en matière de règlement des litiges et insiste pour y codifier un droit illimité de modifier et d'amender l'accord sur le Grand barrage dès lors qu'elle le souhaite.

L'Éthiopie a cherché à justifier ces positions déraisonnables en invoquant une injustice imaginaire qui lui aurait été infligée par de prétendus traités coloniaux ou par un statu quo injuste. Rien ne pourrait être plus éloigné de la vérité. L'Éthiopie n'a jamais été une colonie et n'a jamais conclu de traité relatif au Nil sous la menace d'une pression ou d'une contrainte.

En outre, l'Égypte n'a jamais contesté le droit de l'Éthiopie à exploiter les ressources du Nil Bleu. En revanche, l'Égypte attend, et même exige, que cet État riverain situé en amont respecte ses obligations juridiques internationales, en vertu desquelles il est tenu d'éviter d'infliger des dommages substantiels aux intérêts de ses voisins situés en aval.

L'Éthiopie cherche également à ce que les négociations autour du Grand barrage lui servent de porte dérobée à travers laquelle elle pourrait s'arroger un droit illimité et non réglementé de construire de futurs projets le long du Nil Bleu, et a exigé que les autres États riverains signent une sorte de chèque hydrologique en blanc qui lui accorde le contrôle illimité du fleuve. Cela a été exprimé en termes très clairs dans une lettre en date du 8 janvier, adressée par le Ministre éthiopien de l'eau, de l'irrigation et de l'énergie, dans laquelle il déclarait :

« L'Éthiopie n'a aucune obligation, qu'elle émane du droit ou de la pratique, d'obtenir l'accord des pays en aval pour construire le Grand barrage de la Renaissance éthiopienne ou un quelconque futur projet de mise en valeur des ressources en eau. »

Cette politique a été mise en pratique lorsque le Premier Ministre éthiopien a annoncé, le 30 mai, que son pays prévoyait de construire plus de 100 barrages au cours de l'exercice à venir, sans la moindre mention des intérêts ou des droits des autres États riverains, comme si l'Éthiopie détenait les droits exclusifs de propriété du Nil et des autres fleuves qu'elle partage avec ses voisins, comme il est apparu très clairement dans les dommages que l'Éthiopie a infligés au lac Turkana, au Kenya.

Malgré cette mauvaise foi persistante de l'Éthiopie, et en dépit de son unilatéralisme incessant, l'Égypte a continué de négocier, en toute bonne foi et animée d'une réelle volonté politique, pour parvenir à un accord équitable. Depuis une décennie entière, nous avons exploré toutes les pistes et épuisé toutes les possibilités pour parvenir à un document qui permettrait à l'Éthiopie de mettre en eau et d'exploiter le Grand barrage tout en en atténuant les effets néfastes en aval, un accord susceptible de devenir un instrument d'intégration et de collaboration régionales et qui annonce une nouvelle ère de coopération entre nos trois pays.

Nous avons cherché à parvenir à un accord pendant des années de négociations trilatérales infructueuses au cours desquelles l'Éthiopie n'a cessé de torpiller les efforts que nous déployions pour réaliser des études conjointes sur les incidences socioéconomiques du Grand barrage éthiopien de la Renaissance et pour évaluer ses conséquences environnementales. En raison de l'obstructionnisme de l'Éthiopie, nous ne disposons aujourd'hui d'aucun rapport scientifique impartial sur les effets négatifs de ce méga-barrage.

L'Égypte a également accepté une invitation à participer aux négociations facilitées par les États-Unis d'Amérique et le Groupe de la Banque mondiale, auxquelles l'Éthiopie a participé pleinement

et librement, et qui ont abouti, après 12 cycles de négociations intensives, à la rédaction d'un accord global sur la mise en eau et l'exploitation du Grand barrage, accord que l'Égypte a signé mais que l'Éthiopie a rejeté. Nous avons en outre participé à des négociations, à l'invitation de S. E. le Premier Ministre du Soudan, qui, malgré les progrès substantiels réalisés, ont au final été compromises par l'intransigeance éthiopienne.

Qui plus est, pendant une année entière, depuis la précédente réunion organisée par le Conseil de sécurité sur la question du Grand barrage éthiopien de la Renaissance (voir S/2020/636), l'Égypte a participé activement aux négociations menées par l'Union africaine.

Nous avons pris part au processus dirigé sous ses auspices avec un sentiment d'optimisme et de confiance dans la capacité de nos frères africains de faciliter l'adoption d'un accord sur le barrage.

Nous avons travaillé diligemment pour appliquer les instructions élaborées par le Bureau de la Conférence de l'Union africaine réunie au sommet afin de parvenir à un accord juridiquement contraignant sur la mise en eau et l'exploitation du barrage, et nous avons salué l'engagement constructif de nos partenaires de l'Union européenne et des États-Unis dans ce processus.

Toutefois, après une année de négociations hésitantes, et malgré les bons offices très appréciés et les efforts inlassables déployés par le S. E. le Président Cyril Ramaphosa, de l'Afrique du Sud, et S. E. le Président Félix Tshisekedi, de la République démocratique du Congo, pendant leur présidence respective de l'Union africaine, le processus dirigé par l'Union africaine n'a pas abouti à l'accord souhaité.

Nos trois pays n'ont même pas été en mesure d'accomplir la simple tâche de compiler le texte complet d'un avant-projet d'accord sur le Grand barrage qui présenterait nos positions de négociation, et d'innombrables semaines ont été gaspillées en réunions virtuelles stériles et en désaccords sur des questions secondaires de procédure.

Plus inquiétant encore, tout au long de ce processus, l'Éthiopie a fait dérailler les négociations menées par l'Union africaine. Elle a tenté à maintes reprises de réorienter les pourparlers vers la conclusion d'arrangements non contraignants sur la mise en eau du barrage ou sur la désignation d'agents de liaison pour l'échange de données techniques.

Si ces idées peuvent paraître raisonnables à l'observateur non averti, le fait est que ces propositions éthiopiennes contreviennent aux instructions du

Bureau de la Conférence de l'Union africaine réunie au sommet, qui nous a enjoint de nous mettre d'accord sur des règles régissant à la fois la mise en eau et l'exploitation du barrage.

Surtout, l'effet concret de ces propositions éthiopiennes est de priver les États en aval de toute protection digne de ce nom contre les effets néfastes du barrage et de permettre à l'Éthiopie de remplir son réservoir et d'activer ses énormes turbines sans instituer de règles pour atténuer les effets néfastes du barrage et régler son exploitation, ce qui constitue un grave danger pour nos droits et nos intérêts.

En outre, bien qu'elle prétende être favorable à l'octroi d'un rôle accru à nos partenaires qui ont assisté en qualité d'observateurs aux négociations menées par l'Union africaine, le fait est qu'au cours de la dernière réunion ministérielle, qui s'est tenue à Kinshasa du 4 au 6 avril, à l'aimable invitation du Président Félix Tshisekedi, l'Éthiopie a rejeté toutes les propositions soumises par le Soudan et l'Égypte visant à renforcer le processus mené par l'Union africaine et à élargir le rôle joué par nos partenaires pour nous aider à parvenir à un accord sur le Grand barrage.

De ce fait, c'est avec un profond découragement que je me dois d'informer le Conseil de sécurité que le processus dirigé par l'Union africaine, dans son format actuel, est dans l'impasse. Une année entière de négociations a été perdue en pourparlers infructueux tandis que l'Éthiopie poursuivait la construction du Grand barrage et en est maintenant arrivée au point de continuer à remplir unilatéralement son réservoir.

Tout au long de ces processus sinueux et ardues et à chaque étape des négociations, l'Éthiopie est restée implacable.

Elle a refusé toutes les propositions et rejeté toutes les idées présentées par l'Égypte qui auraient garanti que l'Éthiopie serait en mesure de produire de l'hydroélectricité à partir du barrage à des niveaux d'efficacité optimaux tout en protégeant les États en aval contre les effets néfastes qu'il pourrait engendrer.

L'Éthiopie a également bloqué toutes les formules de compromis qui nous ont été soumises par nos partenaires internationaux et continué d'adopter des positions inflexibles afin d'éviter et d'esquiver tout engagement à protéger les intérêts de l'Égypte et du Soudan, et même à leur fournir des garanties minimales. Même nos efforts pour instaurer la confiance et jeter des ponts entre nos pays sont restés vains.

Nous avons signé l'Accord de 2015 sur la Déclaration de principes relative au Grand barrage éthiopien de la Renaissance pour affirmer notre volonté de parvenir à un accord juste et équitable sur cette question. Nous avons présenté un plan visant à établir un fonds d'infrastructure commun afin d'élargir les horizons de coopération entre nos pays. Nous avons proposé de contribuer au financement du barrage pour en faire un symbole d'amitié et de fraternité entre nos peuples, et nous avons suggéré d'étendre nos lignes électriques pour contribuer à l'électrification de l'Éthiopie et l'aider dans sa quête de développement. Malgré cela, elle est restée intransigeante.

En conséquence, les deux États situés en aval sont désormais vulnérables face aux effets délétères du barrage.

Nous ne disposons d'aucune garantie vérifiable de manière indépendante concernant la sécurité et la stabilité structurelle du barrage et, partant, 150 millions de Soudanais et d'Égyptiens sont condamnés par l'Éthiopie à vivre sous l'ombre menaçante d'une structure gigantesque pouvant contenir jusqu'à 74 milliards de mètres cubes d'eau, sans garantie quant à sa sécurité ou sa fiabilité.

Nous n'avons pas non plus de protection contre les dommages incalculables que le barrage pourrait infliger au cours de futures périodes de sécheresse. Alors que le fleuve se tarit, que la terre se dessèche sous le soleil brûlant et que les moyens de subsistance des Égyptiens sont menacés, l'Éthiopie ne veut pas libérer les eaux du Nil Bleu pour étancher la soif des contrées en aval. Voilà le nœud du problème.

Tout ce que l'Égypte a demandé et recherché, c'est un accord contraignant comprenant une police d'assurance contre les effets néfastes du barrage sur sa sécurité hydrique, qui prendrait la forme d'un mécanisme par lequel nos trois pays pourraient coopérer pour supporter collectivement le fardeau de futures périodes de sécheresse. Las, l'Éthiopie reste fermement opposée à toute forme d'accord qui pourrait offrir ne serait-ce qu'un tant soit peu de protection aux intérêts des États situés en aval. Il n'est donc pas exagéré d'affirmer que pour l'Égypte, le barrage constitue une menace existentielle.

D'après nos estimations et nos modèles scientifiques, ce méga-barrage peut causer des dommages incalculables à l'Égypte, malgré les mesures de précaution que nous avons prises en prévision de sa mise en eau unilatérale par l'Éthiopie et nos efforts inlassables de conservation et de réutilisation de l'eau.

Pour nous, le barrage pourrait avoir des effets négatifs sur tous les aspects de la vie du peuple égyptien, s'abattant sur lui telle la peste.

En l'absence d'un accord réglant sa mise en eau et son exploitation, le barrage est susceptible de provoquer des pénuries d'eau cumulées en Égypte s'élevant à 120 milliards de mètres cubes. Il réduira l'accès à l'eau potable ; il pourrait priver des millions d'agriculteurs de l'eau qu'ils utilisent pour irriguer leurs champs ; il dépouillera d'innombrables familles de leurs revenus et de leurs moyens de subsistance ; il détruira des milliers d'hectares de terres arables ; il aggravera la désertification et dégradera l'écosystème riverain ; et il exacerbera la vulnérabilité face aux effets des changements climatiques. C'est une situation que l'Égypte ne peut tolérer et ne tolérera pas.

Il est donc impératif que la communauté internationale mette tout en œuvre, y compris par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, pour prévenir cette éventualité et empêcher le barrage de devenir une menace pour l'existence même de l'Égypte. Cela exige du Conseil qu'il appelle sans équivoque les parties à parvenir à un accord équitable sur le Grand barrage éthiopien de la Renaissance, dans un délai défini, et qu'il les encourage à travailler avec diligence et sérieux pour atteindre cet objectif sans tarder. Dans le cas contraire, si ses droits riverains se voient menacés ou si sa survie est mise en péril, l'Égypte n'aura d'autre choix que de faire valoir et de protéger son droit inhérent à la vie, garanti par les lois et coutumes des nations et les impératifs de la nature.

Le fait que l'Égypte ait porté pour la deuxième fois cette question, qui est de la plus haute importance, à l'attention du Conseil de sécurité témoigne de notre foi inébranlable dans les idéaux inscrits dans la Charte des Nations Unies, tels qu'ils sont exprimés dans son préambule qui affirme notre engagement collectif « à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage » et « à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales ».

Nous sommes venus ici pour chercher un moyen viable de trouver une solution pacifique, à l'amiable et négociée à cette crise et pour éviter les conséquences désastreuses qu'aurait notre incapacité de parvenir à un règlement de cette question. Nous espérons que le Conseil de sécurité reconnaîtra la gravité de la situation et s'acquittera de sa responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous attendons du Conseil qu'il prenne les mesures nécessaires pour faire en sorte que les parties s'engagent dans un processus de négociation efficace à même d'aboutir à un accord qui serve nos intérêts à tous.

De fait, le peuple égyptien et les peuples de toute la région suivent les discussions du Conseil de sécurité aujourd'hui avec un vif intérêt et un grand espoir. Ils s'en remettent à l'ONU et au Conseil, en leur qualité de garants de la paix et de gardiens de la volonté collective de notre famille humaine, et ont toute confiance dans le fait que le Conseil ne faillira pas à s'acquitter de sa responsabilité à cet égard.

C'est dans cet esprit que je voudrais rappeler que, dans l'accomplissement des devoirs qu'impose cette responsabilité à nulle autre pareille conférée au Conseil de sécurité, qui consiste à maintenir la paix et la sécurité internationales, les membres du Conseil agissent, aux termes de l'Article 24 de la Charte, au nom de l'ensemble des Membres de l'ONU et conformément aux nobles objectifs pour lesquels l'Organisation a été créée et aux buts et principes qui guident et inspirent son action.

Il incombe donc aux membres du Conseil d'examiner la question qui nous occupe aujourd'hui, non pas sous l'angle étroit de leurs intérêts nationaux respectifs, mais du point de vue de leur responsabilité collective d'agir au nom de la communauté internationale pour préserver la paix et défendre les principes de justice et d'équité.

En conséquence, l'Égypte demande au Conseil de sécurité d'adopter le projet de résolution sur la question du Grand barrage éthiopien de la Renaissance qui a été distribué par la République tunisienne. Comme il ressort du texte de ce projet de résolution, nous n'attendons pas du Conseil qu'il formule des solutions aux questions juridiques et techniques en suspens, et nous ne demandons pas non plus au Conseil d'imposer aux parties les termes d'un règlement de ce conflit entre riverains.

Le projet de résolution a davantage un caractère politique. Son objectif, que nous estimons éminemment équilibré et constructif, est de relancer les négociations selon un format élargi qui préserve et renforce le leadership du Président de l'Union africaine et permette à nos partenaires internationaux, y compris l'ONU, de mettre à profit leur expertise dans ce domaine pour aider nos trois pays dans leur quête visant à conclure, dans un délai raisonnable, un accord équitable sur le Grand barrage éthiopien de la Renaissance.

En fait, ce projet de résolution vise avant tout à mettre en œuvre et à faire appliquer les conclusions issues des deux réunions du Bureau de la Conférence de l'Union africaine organisées sur cette question, qui exhortent les parties à arrêter rapidement, avec l'aide de nos partenaires qui participent aux pourparlers en tant qu'observateurs,

le texte d'un accord juridiquement contraignant sur le remplissage et l'exploitation du Grand barrage, et leur demandent de ne pas prendre de mesures unilatérales qui pourraient compromettre ce processus.

L'adoption de ce projet de résolution réaffirmerait la volonté du Conseil de sécurité de s'acquitter de sa responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales et serait clairement une réassurance qu'il reste attaché à la paix et à la prospérité de notre continent africain. À l'inverse, l'absence de décision sur la question du Grand barrage éthiopien de la Renaissance constituerait un manquement décourageant à ses devoirs.

Enfin, je tiens à assurer au Président et aux membres du Conseil que l'Égypte ne ménagera aucun effort pour parvenir à un accord sur le Grand barrage éthiopien de la Renaissance qui respecte les liens de fraternité indéfectibles entre nos pays et reflète la parenté intemporelle qui est celle des peuples vivant sur les rives du Nil. J'invite mes collègues, frères et sœurs, du Soudan et de l'Éthiopie à embrasser cet esprit et à redoubler d'efforts pour garantir un avenir de paix et de prospérité à nos pays et à nos peuples.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires étrangères du Soudan.

M^{me} Al Mahadi (Soudan) (*parle en arabe*) : Qu'il me soit permis tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet, et d'adresser à tous les membres tous mes vœux de succès. Je félicite également le Représentant permanent de l'Estonie pour le brio avec lequel il a présidé le Conseil le mois dernier. Je voudrais par ailleurs remercier tous les membres du Conseil et la France en particulier d'avoir généreusement répondu à la demande de tenir la présente séance sur le Grand barrage éthiopien de la Renaissance barrage, une question extrêmement importante pour mon pays. Cette réponse illustre la volonté de l'ONU d'agir en partenariat avec l'Union africaine et d'œuvrer à la promotion de la paix et de la sécurité internationales en Afrique et dans le monde.

Je remercie M. Parfait Onanga-Anyanga, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique, et M^{me} Inger Andersen, Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de leurs exposés très utiles. Je remercie également le Président Tshilombo Tshisekedi, de la République démocratique du Congo, de la déclaration qui a été faite en son nom. Je sais également gré aux membres du Conseil de leurs déclarations et de leurs expériences

et suggestions fort utiles et précieuses concernant la gestion des cours d'eau internationaux, que j'ai écoutées très attentivement. Je tiens aussi à saluer mes frères, M. Sameh Shoukry, Ministre égyptien des affaires étrangères, et M. Seleshi Bekele Awulachew, Ministre éthiopien de l'eau, de l'irrigation et de l'énergie.

Le Soudan exprime ses remerciements à l'Union africaine pour son rôle et ses efforts depuis le début de son implication dans le processus de négociation avec les trois pays sur le Grand barrage éthiopien de la Renaissance. Nous apprécions à sa juste valeur le leadership de l'Union africaine dans ce processus et continuons à coopérer avec elle dans ce contexte, dans le but de trouver une solution juste et équitable qui soit acceptée par toutes les parties.

Alors que nous nous adressons au Conseil aujourd'hui, dans l'espoir qu'il nous apporte son aide et joue un rôle positif dans le règlement de cet épineux conflit, nous tenons d'emblée à réaffirmer que le Soudan a reconnu et continue à reconnaître les droits de son voisin éthiopien concernant l'exploitation actuelle et future des eaux du Nil. Nous avons soutenu dès le départ la création du barrage de la Renaissance, étant bien conscients en effet que ses avantages ne se limiteront pas à l'Éthiopie voisine, à la condition toutefois que son remplissage et son fonctionnement s'effectuent conformément à un accord juridique entre les trois pays, dans le respect du droit international et des principes d'une exploitation équitable et raisonnable des ressources en eau, notamment le fait de les faire transiter sans causer de dommages majeurs aux pays en aval, en préservant les fondements des droits de l'homme et en renforçant les normes de bon voisinage entre les pays.

Le Soudan a conscience de l'utilité du barrage de la Renaissance pour ce qui est de prévenir les inondations et de réguler le débit tout au long de l'année. Ces bienfaits pourront se concrétiser à condition que le Soudan soit dûment informé de la manière dont le grand barrage est rempli et exploité, ce qui est un des grands principes des normes et lois bien établies en vigueur dans le monde entier concernant les cours d'eau transfrontaliers. En Afrique, nous avons des exemples de mesures concrètes et couronnées de succès qui ont contribué à stabiliser les États partageant des cours d'eau transfrontières, comme le montre l'expérience très parlante des quatre pays d'Afrique de l'Ouest qui gèrent de manière cohérente et conjointe le fleuve Sénégal depuis 1972. Huit autres pays africains exploitent conjointement le fleuve Niger en vertu d'un accord juridiquement contraignant conclu en 1980.

Toutefois, en l'absence d'un accord sur la mise en eaux et l'exploitation du Grand barrage éthiopien de la Renaissance, la perte de ses avantages pourrait mettre en péril la moitié de la population du Soudan et toute la population de l'Égypte. Le barrage de la Renaissance – cet immense projet africain – pourrait servir de modèle idéal de coopération constructive pour plus de 250 millions de citoyens africains s'il est exploité avec efficacité et sur la base de la coopération et de la complémentarité.

Le Soudan dispose de vastes étendues de terres fertiles et arables qui pourraient fournir aux trois pays, à la région et au monde entier une sécurité alimentaire durable ; l'électricité pourrait être fournie par l'Éthiopie et les capacités de transformation par l'Égypte. Les trois pays pourraient également assurer la fourniture d'une main-d'œuvre qualifiée. Le barrage offrirait ainsi un exemple édifiant de coopération régionale.

Le Soudan souligne l'importance d'un accord juridique contraignant sur la mise en eaux et l'exploitation du barrage pour les raisons suivantes : premièrement, la sauvegarde de la sécurité des populations du Soudan et de l'Égypte ; deuxièmement, la sauvegarde des barrages soudanais ; et, troisièmement, la sauvegarde de la sécurité stratégique du Soudan.

Un énorme barrage tel que le barrage de la Renaissance – dont la capacité de réservoir est de 74 milliards de mètres cubes et qui est situé à quelques kilomètres des frontières soudanaises et sans mesures de sécurité coordonnées avec les communautés vivant en aval – constitue une menace directe pour ces communautés et leur sécurité.

En ce qui concerne la sauvegarde de la sécurité de la population, des millions de Soudanais vivent depuis des milliers d'années sur les rives du Nil et de ses affluents. Ils dépendent principalement de l'agriculture fluviale, mais le barrage de la Renaissance pourrait modifier leur mode de vie et réduire de 50 % la superficie des plaines inondables cultivables. C'est un prix que nous sommes prêts à payer tant que ces communautés peuvent bénéficier d'un débit régulier du Nil tout en étant protégées des effets dévastateurs des inondations.

Nous ne pouvons toutefois pas accepter que les méthodes de remplissage et d'exploitation du barrage, adoptées unilatéralement, soient utilisées pour terroriser ces citoyens, porter atteinte à leur dignité et violer leurs droits humains, ce que l'Éthiopie a fait il y a quelques mois en invoquant son droit autoproclamé de

décider unilatéralement des modalités d'exploitation de ses barrages. Depuis novembre dernier, l'Éthiopie a fermé unilatéralement le barrage de Tekezé sur le fleuve Setit, qui prend sa source en Éthiopie. Cela a entraîné une sécheresse pour une grande partie des terres en aval.

Au début du mois de juin, l'Éthiopie a une nouvelle fois notifié unilatéralement au Ministère soudanais de l'irrigation qu'elle allait ouvrir le barrage pour permettre l'écoulement de près de 2,5 milliards de mètres cubes d'eau sur une période de deux semaines seulement. Ensuite, le Ministère a utilisé les médias pour informer les riverains du Setit de la nécessité d'évacuer leurs maisons dans un délai de trois jours seulement. On ne peut qu'imaginer la panique et la terreur de ces personnes à la suite de cette décision.

En outre, en juillet dernier, l'Éthiopie a rempli le barrage de la Renaissance de 5 milliards de mètres cubes d'eau sans notification préalable, ce qui a entraîné une baisse soudaine du niveau d'eau du Nil Bleu et l'arrêt de nombreuses stations d'eau pendant plus de trois jours dans la capitale Khartoum, sans parler des conséquences économiques et politiques considérables, dont le monde entier a été témoin.

Enfin, le Ministre éthiopien de l'eau, de l'irrigation et de l'énergie nous a envoyé une lettre le 5 juillet confirmant la détermination de l'Éthiopie à remplir le barrage pour la deuxième année consécutive, bien que nous l'ayons informé des préjudices considérables qui avaient été et seraient causés à nouveau au Soudan par cette mise en eau unilatérale.

L'Éthiopie a clairement démontré par ses actions comment elle se comportera à l'égard des citoyens soudanais en l'absence d'un accord juridiquement contraignant, au mépris des droits des pays voisins, et comment elle utilisera sa capacité à exploiter unilatéralement les barrages qui se trouvent sur son territoire afin de menacer la sécurité et la sûreté des citoyens du Soudan.

Concernant la protection des barrages soudanais, le barrage de sable de Rosseiris, comme l'a souligné M^{me} Andersen, est situé à 100 kilomètres du barrage de la Renaissance et fait moins d'un dixième de sa taille en termes de capacité hydraulique. Avec d'autres barrages, il irrigue 70 % des projets agricoles du Soudan et produit près de 40 % de l'électricité du pays. Par conséquent, sans la fourniture régulière et systématique d'informations sur le mode de mise en eau et d'exploitation du barrage de la Renaissance, la sûreté et la sécurité du barrage de Rosseiris seront sérieusement compromises.

Sa capacité à produire de l'électricité et à fournir de l'eau pour d'importants projets stratégiques, ce qui fait partie du projet Gezira, ainsi que d'autres projets dont le Soudan dépend pour sa sécurité alimentaire et ses investissements agricoles, serait vouée à l'échec.

En ce qui concerne la protection de la sécurité stratégique du Soudan, comme nous l'avons souligné plus haut, 70 % des projets agricoles irrigués actuels du Soudan dépendent des barrages du pays situés dans le bassin du Nil Bleu. Il est donc essentiel que nous soyons tenus au courant du remplissage et de l'exploitation du barrage de la Renaissance pour faire fonctionner le barrage de Rosseiris, de sorte que le Soudan puisse planifier aujourd'hui et à l'avenir ses projets agricoles. Comme chacun le sait, le Soudan est actuellement ouvert au monde après le succès de sa grande révolution, rendue possible par le sacrifice ultime de la jeunesse soudanaise et le leadership courageux et tenace des femmes et des hommes du Soudan, qui a ébloui le monde.

Le Soudan a été retiré de la liste des États qui parrainent le terrorisme. La révolution soudanaise a réussi à nous libérer du joug d'un régime totalitaire, sous lequel les Soudanais avaient vécu dans la terreur. Ce règne visait particulièrement les communautés du Darfour, des deux régions, et de la partie orientale du Soudan, mais aucune des provinces soudanaises n'a été épargnée par ses actes criminels. Le monde a célébré la grande révolution, entreprise par un partenariat entre civils et militaires qui incarne le modèle à nul autre pareil que le Soudan a offert au monde. Il est parvenu à instaurer la paix en signant l'Accord de paix de Djouba.

Le Soudan est déterminé à poursuivre ses efforts en vue de réaliser la paix. Le Premier Ministre soudanais, M. Abdullah Hamdok, préside actuellement l'Autorité intergouvernementale pour le développement, où nous nous employons à instaurer la stabilité régionale en Afrique de l'Est et dans les pays voisins d'Afrique de l'Ouest. Le Soudan a réformé son économie en profondeur car il croit dans la coopération avec le reste du monde. D'ailleurs, à la Conférence de Paris, la France a célébré le retour du Soudan au sein de la communauté internationale et l'a présenté au monde sous un jour positif en soulignant que le Soudan s'ouvrait au monde afin d'établir une coopération constructive et des partenariats intelligents dans tous les domaines, l'accent étant mis sur les investissements agricoles.

C'est pourquoi la tentative de l'Éthiopie de bouleverser les capacités agricoles du Soudan en imposant son hégémonie de manière unilatérale en ce qui concerne

la mise en eau et l'exploitation du Grand barrage éthiopien de la Renaissance est extrêmement dangereuse et menace notre renaissance agricole émergente et prometteuse ainsi que les grands projets agricoles stratégiques du Soudan. Nos relations avec l'Éthiopie, qui est notre voisine pour le meilleur et pour le pire, sont particulières et fondées sur la coopération, la solidarité et la volonté de préserver nos intérêts communs en renforçant les contacts entre nos deux peuples frères, ce qui veut dire que nous devons trouver ensemble le moyen satisfaisant de maintenir ces relations, et que l'Éthiopie, de son côté, ne doit pas causer davantage de tort au Soudan.

Fort de sa foi dans la coopération régionale, le Soudan a participé, concrètement et de bonne foi, à tous les cycles de négociations tripartites sur le Grand barrage éthiopien de la Renaissance depuis leur lancement en 2011. Je tiens à souligner ici les efforts colossaux déployés par le Soudan pour persuader ses deux voisins, l'Égypte et l'Éthiopie, de signer l'Accord sur la Déclaration de principes à Khartoum en mars 2015.

Nous voulons également rappeler l'initiative prise par le Premier Ministre, Abdullah Hamdok, en juin 2020, qui visait à poursuivre les négociations sur les quelques questions litigieuses restantes à l'issue du précédent cycle de négociations tenu à Washington au début de 2020. Le Soudan a répondu à l'initiative de S. E. le Président de l'Afrique du Sud, ancien Président de l'Union africaine durant sa session de 2020, visant à trouver une solution africaine à ce différend, conformément à la volonté d'apporter des solutions africaines aux problèmes africains.

Le Soudan a participé réellement à tous les cycles de négociation, qui ont duré plus de six mois. Toutefois, l'échec à améliorer le mécanisme de négociation en confiant un rôle plus important aux experts a une fois de plus empêché de parvenir à un accord. En outre, le Soudan a maintenu son engagement positif et participé au dernier cycle convoqué par le Président de la République démocratique du Congo et Président en exercice de l'Union africaine.

À cet égard, le Soudan a présenté une proposition tendant à redynamiser le mécanisme de négociation africain en lui confiant un rôle de médiation sous la direction de l'Union africaine et avec la participation de l'ONU, de l'Union européenne, des États-Unis et de l'Afrique du Sud, les trois derniers ayant assisté aux négociations précédentes en tant qu'observateurs. Mais, toujours en raison de l'intransigeance de l'Éthiopie et de son rejet de toutes les propositions présentées, ce cycle de négociations s'est également soldé par un échec.

Nous espérons que le Conseil se montrera à la hauteur de ses responsabilités s'agissant de maintenir la paix et la sécurité régionales et agira à titre préventif en renforçant les négociations sous les auspices de l'Union africaine et en appelant les parties concernées à revenir à la table de négociation, tout en permettant aux médiateurs et observateurs internationaux de jouer leur rôle afin de faciliter les pourparlers et de parvenir à un accord dans un délai précis. Nous espérons aussi que le Conseil demandera à l'Éthiopie de s'abstenir de toute mesure unilatérale n'ayant pas fait l'objet d'un accord préalable, car cela pourrait poser une menace pour les millions de personnes qui vivent en aval du Grand barrage éthiopien de la Renaissance.

Avant de conclure, je voudrais affirmer sans équivoque que la question dont est saisi le Conseil aujourd'hui est une cause juste et urgente. Les membres du Conseil se doivent d'encourager un processus qui continue de se heurter à des obstacles. Ils peuvent le faire facilement et sans frais et atténuer ainsi la souffrance du peuple soudanais en veillant à ce que la mise en eau et l'exploitation du Grand barrage éthiopien de la Renaissance se déroulent sur la base d'un accord global et juridiquement contraignant. La mise en eau ne doit pas s'effectuer en l'absence d'un accord, car cela aurait des conséquences néfastes pour le Soudan.

À l'inverse, le silence du Conseil enverrait un mauvais message, à savoir qu'une mise en eau unilatérale qui nuit aux intérêts du Soudan et à la sécurité de son peuple est acceptable. Cela pourrait avoir de graves conséquences.

Pour terminer, en informant le Conseil de ce problème et de toutes ses répercussions sur les plans juridique, sécuritaire, humanitaire et de la souveraineté, ainsi que du fait qu'il pose une grave menace à la paix et à la sécurité internationales et remet directement en question le mandat que lui confère la Charte des Nations Unies, nous donnons au Conseil la possibilité d'assumer ses responsabilités et de prendre des mesures diplomatiques et préventives pour ramener les parties à la table de négociation et promouvoir la solution africaine approuvée par toutes les parties, tout en confiant un plus grand rôle aux facilitateurs internationaux dans le cadre du renforcement du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine.

Enfin, le Soudan réaffirme sa volonté sincère de participer de bonne foi à tous les efforts pour parvenir à un accord contraignant qui réponde aux intérêts des trois parties.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Ministre de l'eau, de l'irrigation et de l'énergie de l'Éthiopie.

M. Awulachew (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je vous prie d'accepter mes meilleurs vœux, Monsieur le Président, alors que vous dirigez les travaux du Conseil de sécurité en ce mois de juillet. Je présente mes salutations respectueuses aux membres du Conseil de sécurité et mes sincères salutations à mon frère, le Ministre Selim, et à ma sœur, la Ministre Al Mahadi. Je salue et remercie M^{me} Inger Andersen et l'Envoyé spécial Onanga-Anyanga pour leur participation. Je remercie également le représentant du Président de l'Union africaine de sa déclaration à la présente séance.

Dans le cadre de cette séance et de ce débat du Conseil de sécurité, où un barrage hydroélectrique fait l'objet d'un examen inédit, je me demande si je ne suis pas le premier Ministre de l'eau à prendre la parole devant le Conseil de sécurité. L'Éthiopie estime qu'il n'est pas raisonnable que le temps et les ressources le Conseil de sécurité soient utilisés pour examiner la question du Grand barrage éthiopien de la Renaissance. Néanmoins, c'est un honneur pour moi de prendre la parole devant cet organe pour exprimer les préoccupations et défendre la cause juste de mon pays, l'Éthiopie.

Il y a un an, le 29 juin 2020, sous votre présidence, Monsieur le Président, les membres du Conseil ont encouragé l'Éthiopie, l'Égypte et le Soudan à poursuivre les négociations pour régler les questions en suspens et exprimé leur appui au processus dirigé par l'Union africaine pour faciliter la poursuite des pourparlers (voir S/2020/636). L'Éthiopie a pris part aux négociations avec un engagement renouvelé et de bonne foi en vue de parvenir à une solution négociée et mutuellement acceptable, sous les auspices de l'Union africaine.

Je voudrais prendre un moment pour exprimer tout particulièrement notre gratitude et nos remerciements à la République sud-africaine pour avoir facilité efficacement les négociations jusqu'à la fin de sa présidence de l'Union africaine en février 2021. De même, l'Éthiopie félicite et appuie la République démocratique du Congo, Présidente en exercice de l'Union africaine, pour les efforts inlassables qu'elle déploie dans des circonstances difficiles, notamment les perturbations constantes des négociations.

Nous parlons d'un projet de barrage hydroélectrique, qui n'est pas le premier du genre en Afrique ou dans le monde. Nous construisons un réservoir pour stocker

de l'eau qui produira de l'électricité en actionnant des turbines. À titre d'information, je voudrais indiquer au Conseil que le réservoir du Grand barrage éthiopien de la Renaissance est deux fois et demie plus petit que celui du barrage d'Assouan en Égypte. Ce qui distingue le Grand barrage des autres projets, ce sont peut-être les énormes espoirs et aspirations qu'il a suscités chez les 65 millions d'Éthiopiens qui n'ont pas accès à l'électricité. Il se distingue également par le fait que la construction de ce barrage de 5 milliards de dollars a été financée par le sang, les larmes et la sueur d'Éthiopiens ordinaires. Le Grand barrage éthiopien de la Renaissance est le bon barrage, construit au bon endroit, pour le bien des populations de la région au sens large.

Le fait regrettable que nous n'ayons pas pu exploiter le Nil jusqu'à présent est profondément ancré dans la psychologie de notre peuple, comme l'illustrent deux proverbes éthiopiens célèbres. En gros, ils se traduisent ainsi : « l'ironie des tribulations d'un homme pauvre qui se plaint d'une soif atroce, alors qu'il est au milieu d'une rivière ». Pour changer cette lamentation qui traverse les générations, nous ne pouvons que nous tourner vers les bassins de l'Abbay ou du Nil, où se trouvent les deux tiers des ressources hydriques de l'Éthiopie. Ce fleuve puissant, que nous partageons avec nos voisins, a donné à notre peuple l'espoir qu'il pourrait sortir des ténèbres, et il s'est tourné vers lui en construisant le Grand barrage.

Ce barrage porte l'empreinte des agriculteurs, des pasteurs, des travailleurs journaliers, des étudiants, des femmes et des hommes d'affaires éthiopiens et des membres de la diaspora aux quatre coins du monde qui gagnent leur vie dans des conditions extrêmement difficiles. De la même manière, sinon plus, les Éthiopiens ne veulent que le bien de leurs compatriotes d'Égypte et du Soudan et se préoccupent de leur sort en tant que voisins. Nous avons la ferme intention de vivre ensemble dans la paix et de coopérer dans notre intérêt mutuel. Le Grand barrage éthiopien de la Renaissance illustre ce principe fondamental de bien-être et de prospérité collectifs. C'est pour cette raison que le Grand barrage est un des projets d'intégration régionale dans le cadre du Programme de développement des infrastructures en Afrique.

L'Afrique, berceau de l'humanité, est aujourd'hui le continent le plus jeune du monde. L'Afrique est prête à exploiter son dividende démographique en investissant dans sa jeunesse. De la même manière, 70 % de la population éthiopienne est âgée de moins de 30 ans. Plus de 100 000 Éthiopiens sont diplômés de l'enseignement supérieur chaque année. En outre, plus de 30 millions

d'Éthiopiens sont actuellement scolarisés à différents niveaux d'enseignement. Répondre aux besoins de cette population en pleine croissance est un impératif et une question existentielle pour mon pays.

Les Éthiopiens qui languissent dans le désert du Sahara en essayant d'atteindre l'Europe, les migrants qui sont au Moyen-Orient et qui sacrifient leur jeunesse pour que leurs familles connaissent des jours meilleurs, les jeunes garçons et filles qui sont dans les prisons pour migrants en Afrique et ailleurs, les migrants aux pieds nus que l'on voit rentrer dans leur pays lors des déportations massives du Moyen-Orient – toutes ces personnes sont en droit de vivre dans la dignité. Le Grand barrage éthiopien de la Renaissance est un projet du peuple et une humble tentative de notre part de concrétiser ce rêve. Envers et contre tout, nous avons choisi d'agir, en dépit des terribles obstacles que nous avons rencontrés. Au lieu de nous laisser submerger par ces défis, nous avons lutté pour les surmonter. Petit à petit, nous sommes en train de gagner la bataille.

Malheureusement, nous sommes ici parce que l'Égypte et plus récemment, le Soudan, ont exprimé leur opposition à ce barrage hydroélectrique. Il importe de noter que nos deux voisins possèdent des barrages et des canaux, grands et petits, qu'ils ont construits au mépris absolu des droits des autres pays riverains et en rejetant les appels répétés de l'Éthiopie à la concertation. Après une série d'initiatives visant à répondre de bonne foi aux préoccupations de nos voisins, nous ne pouvons que conclure que leur objection ne vise pas le Grand barrage éthiopien de la Renaissance en tant que tel, mais cherche plutôt à empêcher l'Éthiopie d'utiliser cette eau de quelque manière que ce soit.

Le fait est que nous n'avons pas d'autre solution viable. Contrairement à l'Égypte et au Soudan, l'Éthiopie ne dispose pas de réserves considérables d'eau souterraine. Nous n'avons pas non plus d'eau de mer que nous pourrions désaliniser. Près de 70 % des ressources hydriques de mon pays se trouvent dans le bassin du Nil. Même si nous le voulions, même si nous essayions, nous ne pourrions pas ne pas utiliser le Nil.

En fait, la construction de barrages n'est qu'une partie de notre action. Notre principal objectif est de maximiser nos maigres ressources en eau en remettant en état la nature et en prévenant tout épuisement éventuel grâce à notre initiative « Héritage vert » – une initiative de premier plan lancée par le Premier Ministre, M. Abiy Ahmed. L'objectif global étant de planter 20 milliards d'arbres d'ici cinq ans, nous avons planté 10 milliards d'arbres au cours des deux dernières années. Cette initiative, qui consiste

également à partager des semences avec nos voisins, s'inscrit dans le cadre de l'initiative Grande Muraille verte de l'Union africaine. Nous appelons l'Égypte et le Soudan à se joindre à ce programme de boisement, qui renforce la résilience et augmente la disponibilité de l'eau.

L'Éthiopie estime qu'un accord est à portée de main, s'il y a la volonté politique requise et un engagement à négocier de bonne foi. Nous sommes déjà parvenus à un accord sur un grand nombre de questions. L'Union africaine est saisie de la question et facilite nos négociations avec compétence. C'est pourquoi il est regrettable que nos pays frères aient choisi de porter l'affaire devant le Conseil de sécurité.

Je ne tiens pas à entraîner les membres du Conseil dans une discussion sur les questions techniques, en dépit de ma tendance habituelle à expliquer les détails des barrages et de l'hydrologie. Je veux cependant que nous puissions véritablement apprécier le sujet dont nous sommes contraints de discuter. Nous parlons d'un barrage hydroélectrique.

Pour la première fois depuis sa création, le Conseil est appelé à se prononcer sur un projet de mise en valeur des ressources en eau. Le Conseil de sécurité est un organe compétent pour les questions politiques et de sécurité. Il est inutile et peu judicieux de présenter à cet organe chargé de la sécurité mondiale un problème qui nécessite une solution hydrotechnique.

Il faut également qu'il soit clair que le problème sous-jacent qui explique les divergences entre les trois pays – l'Éthiopie, l'Égypte et le Soudan – réside dans la volonté de préserver le statu quo colonial et monopolistique sur le Nil. Cette démarche qui consiste à tenter de régler les problèmes avec le même état d'esprit qui les a créés, voilà ce qui nous empêche de parvenir à un consensus concernant le Grand barrage.

Le Conseil de sécurité est confronté à la question de savoir si, oui ou non, les Éthiopiens ont le droit d'utiliser le Nil. Au nom de tous les Éthiopiens, j'implore nos amis au sein du Conseil et de la communauté internationale tout entière de répondre à cette question : les Éthiopiens ont-ils le droit de boire l'eau du Nil ?

Qu'il me soit permis, à titre d'information, d'indiquer au Conseil où en sont les négociations menées par l'Union africaine. Le 24 juin, le Bureau de la Conférence de l'Union africaine a convoqué une réunion pour discuter de diverses questions, dont le Grand barrage. Le Président de la République démocratique du Congo, S. E. M. Félix Antoine Tshilombo Tshisekedi, a présenté

un exposé au Bureau et énoncé ses projets concernant les négociations à venir. Malheureusement, la République du Soudan n'a pas assisté à cette réunion de haut niveau. Avec l'absence du Soudan à cette réunion du Bureau, ce sont neuf réunions que les deux pays – l'Égypte et le Soudan – ont bloquées depuis juin 2020.

On devrait savoir maintenant que l'Éthiopie ne se laisse pas intimider par les pressions ou interférences politiques indues. L'Éthiopie entend continuer à faire preuve de la plus grande retenue et à mettre en avant la coopération, car nous sommes liés à jamais par ce fleuve majestueux. Que nous le voulions ou non, nous continuerons de boire au même fleuve et nous devons apprendre à vivre ensemble en voisins.

Je réaffirme l'engagement de longue date de l'Éthiopie en faveur du processus dirigé par l'Union africaine, étayé par la conviction que les Africains disposent du bon sens, de l'expertise technique et, surtout, de la capacité d'action nécessaires pour relever leurs défis. Nous estimons que l'approche progressive proposée par le Président Félix Antoine Tshilombo Tshisekedi, en sa qualité de Président de l'Union africaine, pourrait nous aider à sortir du borbier issu de l'héritage colonial dans le bassin du Nil, que l'Égypte et le Soudan sont déterminés à préserver.

Qu'il me soit également permis de parler de la deuxième année de mise en eau du Grand barrage, dont on parle beaucoup. Cette seconde mise en eau du Grand barrage a lieu en juillet et août cette année. Nous sommes allés au-devant des demandes pour fournir les données nécessaires sur les modalités de cette mise en eau. Soyons clairs : la mise en eau du Grand barrage fait partie du processus de construction. C'est clairement stipulé dans l'Accord sur la Déclaration de principes relative au Grand barrage éthiopien de la Renaissance, que nos trois chefs d'État ont signé en mars 2015.

La mise en eau du barrage relève de la physique pure. Une fois que le niveau du barrage atteint une certaine hauteur, soit l'eau s'écoule par des sorties situées au fond, soit elle se déverse par-dessus le béton. Tel qu'il a été conçu, le barrage stockera jusqu'à 13,5 milliards de mètres cubes d'eau, comme l'indique le cahier des charges de la mise en eau auquel ont souscrit l'Égypte et le Soudan. Il n'est que justice qu'un pays qui génère 77 milliards de mètres cubes d'eau retienne une petite fraction du débit annuel pour son barrage hydroélectrique.

L'Égypte et le Soudan n'ont pas besoin d'être persuadés des fortunes qui leur reviendront une fois le barrage achevé. Selon les sages paroles des responsables

soudanais, le Grand barrage est un instrument d'intégration régionale. Le Grand barrage est pour le Soudan ce que le haut barrage d'Assouan est pour l'Égypte.

Je fais ici tout mon possible pour expliquer au Conseil que le Grand barrage ne représente aucune menace. Cela étant, nous ne devrions même pas avoir à plaider les avantages que l'Égypte et le Soudan tirent du Grand barrage pour défendre la quote-part du Nil qui nous revient légitimement. Tous autant que nous sommes, pays riverains du Nil, nous pouvons en partager à la fois la générosité et la rareté. Aucun d'entre nous ne devrait avoir à rester assoiffé pendant que nous regardons l'autre boire. Avec le Grand barrage, l'Éthiopie fait en sorte que ce bon sens prévale dans le bassin du Nil. Par conséquent, le Conseil ne devrait pas être entraîné dans les négociations autour du Grand barrage, pour servir opportunément des objectifs de politique intérieure, par exemple.

Si le Conseil accepte la voie proposée par l'Égypte et le Soudan, il sera assurément mêlé au règlement des différends autour de tous les fleuves transfrontaliers. Il est intéressant de noter que, à l'exception d'un pays insulaire frère, tous les membres du Conseil ont des cours d'eau transfrontaliers. Ils ont réglé et continuent de régler leurs différends au niveau bilatéral et par des efforts à l'échelle de chaque bassin.

Les pourparlers sur le Grand barrage et le processus que nous suivons depuis 2011 nous ont prodigué un enseignement majeur. Espérons que ce processus nous incitera à travailler à un mécanisme régional sur le bassin du Nil. À cet égard, il serait regrettable que le Conseil réduise à néant cet espoir par un précédent peu constructif tendant à ce que les États Membres imposent, par le truchement du Conseil, ce qu'ils devraient obtenir dans le cadre de négociations de bonne foi. Le Conseil doit résister aux efforts concertés visant à le transformer en un organe d'appel pour les négociations sur les cours d'eau transfrontaliers.

Le colonialisme et les traités coloniaux ont entravé la capacité de l'Afrique d'exploiter ses ressources naturelles au profit de ses populations. Les pays du bassin du Nil ont pris acte de ce problème et se sont efforcés d'y remédier. En 1999, nous avons fondé l'Initiative du bassin du Nil et, en 2010, à l'issue de 13 années de négociations,

nous avons adopté l'Accord-cadre de coopération sur le Nil. Aux termes de cet accord-cadre, que nombre des membres du Conseil ont soutenu financièrement et techniquement, les pays du bassin du Nil ont convenu de partager les eaux du Nil de manière équitable et raisonnable. Aux revendications coloniales et monopolistiques, nous avons substitué des principes reconnus du droit international. Cet instrument a désormais besoin de deux ratifications supplémentaires pour entrer en vigueur.

Les exigences insatiables de l'Égypte et, plus récemment, du Soudan, n'ont rien à voir avec la prétendue question du Grand barrage, mais portent sur les futurs projets de mise en valeur, en Éthiopie et dans les autres pays riverains. Sans accord-cadre effectif, et sans un mécanisme régional, d'autres problèmes similaires sont inévitablement voués à être portés devant le Conseil. Aujourd'hui, c'est le barrage de l'Éthiopie ; demain, ce pourrait être n'importe quel autre des pays du bassin du Nil.

Le Nil appartient à chacun des habitants – un demi-milliard de personnes – des 11 pays riverains du bassin du Nil. L'eau est suffisante pour nous tous. Dans ce contexte, nous exhortons nos frères et sœurs égyptiens et soudanais à comprendre que le règlement de la question du Nil ne viendra pas du Conseil de sécurité ; il ne peut être issu que de négociations menées de bonne foi, en prêtant dûment attention au bien-être et au développement de chacun. L'Éthiopie attend avec intérêt la poursuite des négociations trilatérales menées par l'Union africaine sur le Grand barrage éthiopien de la Renaissance. Les solutions sont à portée de main et nous pouvons annoncer au monde une bonne nouvelle en concluant un accord mutuellement acceptable.

Enfin, je voudrais respectueusement demander au Conseil de renvoyer cette question à la direction compétente et légitime de l'Union africaine et d'encourager l'Égypte et le Soudan à négocier sérieusement et de bonne foi pour parvenir à un règlement négocié sur la première mise en eau et l'exploitation annuelle du barrage. Nous demandons également au Conseil de faire en sorte que cette séance soit la dernière consacrée au Grand barrage éthiopien de la Renaissance. Il n'est pas de sujet plus éloigné du mandat du Conseil que celui-ci.

La séance est levée à 17 h 50.